

salut, et en ajoutant : Je suis Anatole du Poëlle comme un autre dirait je suis Châteaubriand ou Lamartine. En même temps il a remis une lettre. Le savant, un peu stupéfait, ouvre l'épître et lit : « Je vous recommande M. Anatole du Poëlle, surintendant au ministère des finances, se disant homme de lettres et voyageant pour son plaisir et son instruction. Son père est un riche capitaliste de mes amis. Quant à mon commandé, c'est le parisien, le plus innocent, le plus naïf qui se soit jamais échappé hors barrière. Veuillez lui servir dans votre province de Cicéron et de Mentor : il a grand besoin de l'un et de l'autre. » Pendant cette lecture, notre voyageur avait découvert sur la cheminée de l'antiquaire un paquet de cigares et une boîte d'allumettes à friction; il s'était empressé d'user des droits de l'hospitalité, et quand son hôte se tournait vers lui pour se confondre en offre de service, il reçoit dans la figure un nuage de fumée avec cette apostrophe : « Mon cher, vous avez là d'excellent tabac de contrebande. A quelle heure diable-voilà ? J'ai un appétit d'enfer. »

Le voilà donc installé sans cérémonie, et l'on comprend l'empressement que met le provincial à faire à son jeune hôte les honneurs de sa table, de sa maison, de sa ville. Il lui verse de son meilleur vin, il le met en relation avec tous les savans et les artistes de l'endroit; il le promène partout, de l'église à la bibliothèque, de la bibliothèque au théâtre, du théâtre au vieux château. Voici le mausolée de Montmorency, voici un vitrail que l'on croit avoir été peint sur des cartons de Léonard de Vinci; voici un tableau précieux de Ghirlandajo le maître de Michel-Ange; voici la fameuse bible qui a figuré au concile de Constance; voici la tour des Archambaud, le pavillon du comtable. Le parisien savoure avec délices le nectar de l'hospitalité, prodigue les poignées de main aux amis de son ami, s'extasie à chaque pas, à chaque démonstration de son complaisant Cicéron, et prend des notes en courant. A la nuit venue de ses étonnemens, se mêle le plus aimable sans façon. Il n'y a que le parisien pour avoir hors de chez soi cette aisance, cette facilité de grand seigneur, c'est que le parisien est intimement convaincu du droit imprescriptible qu'il apporte en naissant de traiter la province en suzerain. Au milieu du cabinet de son hôte, notre voyageur fut saisi tout à coup de la fièvre archéologique, et il en conta à son ami plus d'un bronze impérial, plus d'un camée antique, plus d'une relique précieuse que notre voyageur s'adjudgea sans plus de cérémonie que s'il se fût agi d'un cigare de contrebande : l'antiquaire prit le parti de mettre ses cartons sous clé et de fermer soigneusement ses armoires.

(La suite au prochain numéro.)

#### THÉÂTRE DE BASTIA.

Monsieur Cucchi; entrepreneur du théâtre de Bastia, vient d'arriver tout récemment d'Italie où il a été engagé une troupe de chanteurs pour la saison théâtrale qui s'ouvrira vers le 15 du mois d'octobre prochain.

Les noms des chanteurs que nous donnons ci-après et dont quelques uns sont si avantageusement connus en Italie, témoignent hautement du zèle et de la capacité de M. Cucchi.

Les amateurs de la bonne musique; les véritables dilettanti en un mot, seront charmés de trouver parmi ces noms ceux des dames Salvatori et Sudetti, et nous ajouterons même celui de M. Gasperini que nous connaissons déjà et qui tout récemment encore a été fort applaudi sur le grand théâtre de Parme.

M. Cucchi n'a reculé devant aucune sorte de sacrifices pour mériter la bienveillance du public de Bastia. Le public de son côté saura le récompenser, et nous sommes sûrs de ne pas nous tromper en prédisant à M. Cucchi de fortes et abondantes recettes.

Voici la liste des chanteurs :  
Prima Donna Smeralda Salvatori.

Prima Donna Contralto Letizia Sudetti.  
Seconda Donna Caroline Landini.  
Primo Tenore Pierre Gasperini.  
Autre 1<sup>er</sup> Tenore François Rossi.  
Primo Basso Cantante Vincent Merai.  
Primo Buffo Comico Joseph Bertini.  
Secondo Basso Cantante François Barsanti.  
Primo Violino Jean Cinatti. ( 1 )

#### ANNONCES ET AVIS DIVERS.

##### AVIS AU PUBLIC.

Par suite des ordres donnés par M. le Directeur de l'administration des Postes, le départ et l'arrivée du paquebot à vapeur, à partir du 2<sup>o</sup> septembre prochain, a été fixé ainsi qu'il suit :  
Départ de Toulon le jeudi  
Arrivée à Bastia le vendredi.  
Retour de Bastia le dimanche.  
Arrivée à Toulon le lundi.  
A partir de la même époque les départs sur Ajaccio, auront lieu de Toulon les dimanches et d'Ajaccio les jeudis.

L'an mil huit cent trente huit, le vingt cinq du mois de juin à Corte, au greffe du tribunal civil de première instance.

Par devant nous Santelli, Greffier du dit tribunal; est comparu M. Colonna d'Ornano procureur du roi au même siège et nous a remis pour rester déposée en ce greffe l'expédition en forme authentique de l'acte de vente passé le douze avril dernier, par devant M<sup>o</sup> Giudicelli et Canale notaires en cette ville en faveur du département de la Guerre, par le sieur Charles Dominique Palazzi, propriétaire, domicilié et demeurant à Corte, de toute sa maison avec toutes ses appartenances et dépendances, situées dans la citadelle de Corte, sous les tenans et aboutissans énoncés dans le dit acte, moyennant le prix de huit cent cinquante francs quatre vingt onze centimes. Du quel dépôt nous avons donné acte à M. le procureur du roi et en avons dressé le présent qu'il a signé avec nous, les jours, mois et ans que dit est.

Signés : COLONNA D'ORNANO et SANTELLI.  
Enregistré gratis à Corte le vingt cinq juin 1838. Folio 99 verso case 8.

Signé : OMBRECCI.  
Pour extrait conforme,  
Le greffier du tribunal  
Signé : SANTELLI.

L'acte du dépôt ci-dessus a été affiché dans l'auditoire du tribunal de première instance de l'arrondissement de Corte et signifié aux parties ainsi qu'à M. le procureur du roi près le dit tribunal par exploit de Casabianca huissier à Prunelli canton de Prunelli, le dix sept août 1838, à Corte le dix huit du même mois, le tout dûment enregistré.

##### A VENDRE.

La tartane l'Espoir en Dieu de la portée de 22 tonneaux avec ses agrès.  
S'adresser à M. Guaitella expéditionnaire sur le port.

Il signor Andrea Santa Maria del commune di Oletta, previene il pubblico avere smarrito fino dal 4 o 5 del corrente agosto, due giovenchi, che uno di anni 4, e l'altro di anni 3 : il primo di pelame rosso, coll'orecchia destra spaccata e la sinistra rotellata con una piccola insacca per la parte posteriore di ciascuna orecchia. Il secondo di pelo bruno brando ma coi medesimi contrassegni dell'altro sopra le orecchie.

( 1 ) Nous venons d'apprendre que cet artiste a été employé par le grand-duc de Toscane et qu'il ne pourra plus venir. M<sup>o</sup> Cucchi le remplacera immédiatement.

Sono pregate le autorità municipali d'invigilare se tali bestie sono giunte o potessero giungere nelle loro giurisdizioni ed in questi casi si degneranno prevenire o il proprietario stesso o il gerente del giornale.

#### MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA

##### ARRIVÉES.

Du 15 au 22 Août 1838.

TOULON, Bateau à vapeur le *Far*, cap. Valzi.  
PORTO-VECCHIO, Bombarde St. Charles, cap. Erza.  
PORTO-VECCHIO, Tartane *Virgines-des-Carmes*, cap. Moneglia.  
AJACCIO, Goëlette d'Etat l'*Etoile*, cap. Denant lieutenant de vaisseau.

##### DÉPARTS.

TOULON, bateau à vapeur *Le Far*, cap. Valzi.  
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoleon*, c. Lota.  
Id. Bœuf St. Joseph, c. Bertocci  
VENZOLASCA, Tartane *la Divine providence*, c. Guizot.  
Id. Brick-Goëlette le *Printemps* cap. Cambiaggio.  
Id. Mistick l'*Antoinette*, c. Caratini.  
GÈNES, Gondole la *Conception*, c. Straforelli.  
AJACCIO, Id. la *Misericorde*, c. Lorenzi.  
CERVIONE, Goëlette la *Subertine*, c. Oliva.

Arrivées du 22 au 29 août.

VENZOLASCA, mistick l'*Antoinette*, Caratini.  
Idem. brick-goëlette le *Printemps*, Cambiaggio.  
LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoleon*, c. Lota.  
VENZOLASCA, goëlette la *Subertine*, c. Oliva.  
TOULON, bateau à vapeur *Golo*, cap. Valzi.  
BONE, brick l'*Africain*, cap. Gimelli.  
RIO ( Ile d'Elbe ) tartane l'*Ange Raphaël*, Soldani

Départs du 22 au 29 août.

TOULON, bateau à vapeur le *Far*, cap. Valzi.  
LIVOURNE, brick-goëlette le *Théodore*, Benoit.  
AJACCIO, gondole St. Joseph, Benedittini.  
CERVIONE, idem. idem. c. Paoli.  
ILE-ROUSSE, baraf l'*Assomption*, c. Lambertini.  
CETTE, gondole idem. c. Sacttoni.  
Idem. brick goëlette le *Printemps*, Cambiaggio.

TOULON, brick l'*Africain*, cap. Gimelli.

#### NAVIRES EN CHARGES.

MARSEILLE, Partira dans le courant de la semaine prochaine la goëlette la *ville de Bastia*, cap. Zuani.

Pour y charger et prendre passage s'adresser à M. Guaitella expéditionnaire sur le port.

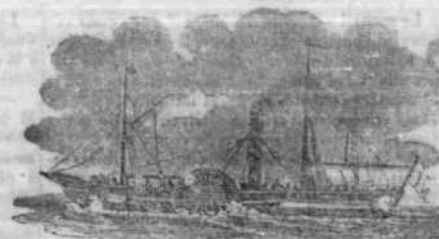
Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

MERCREDI 5 SEPTEMBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA  
AU BUREAU DU JOURNAL.  
A PARIS

A l'Office-Corresp<sup>o</sup> de LEPALLETTIER BOURGEOIS  
et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse N<sup>o</sup> 5.  
P. DASTILIERA et C<sup>o</sup> rue Galvès N<sup>o</sup> 15  
PIERRE DE LA BOULAY rue St Honoré  
N<sup>o</sup> 207, où l'on reçoit les annonces pour  
l'insertion française.



# L'Insulaire Français,

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNÉE, N<sup>o</sup> 199.

#### PREX D'ABONNEMENT POUR LA CORSE.

POUR UN AN . . . . . 16 fr.  
POUR SIX MOIS . . . . . 8  
POUR TROIS MOIS . . . . . 4  
POUR LE CONTINENT . . . . . 20  
POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24  
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDIS.



#### COLLÈGE ROYAL DE BASTIA.

Le cœur encore plein d'émotions, nous ne pourrions dans ce moment dire, ni écrire, ni exprimer dignement, les sentiments d'amour et de reconnaissance que nous inspire le nouveau bienfait dont S. M. vient de doter la ville de Bastia.

L'ordonnance du 24 août dernier, que nous transcrivons ci-après, ainsi que le rapport qui la précède, marquera en traits ineffaçables parmi nous, l'ère nouvelle qui va s'ouvrir devant nos enfants dont la jeune intelligence conservera à jamais, nous en sommes sûrs, le souvenir. Sans doute, ceux qui connaissent la noble bonté, la vive sollicitude que renferme le cœur du roi, savent avec quel empressement il saisit toutes les occasions de réparer les maux qu'un injuste et trop longoubli nous a causés. Sans doute, ceux qui connaissent combien le prince royal, a été profondément ému de la réception qu'il reçut en Corse, savent avec quelle magnanimité il daigne occuper de l'amélioration de notre île. Mais, cette royale bienveillance, ce nouveau témoignage d'intérêt tout paternel dont nous venons d'être l'objet, à l'occasion de la naissance du comte de Paris, doit frapper tous les yeux, parler à toutes les consciences, et leur apprendre quel avenir de bonheur et de prospérité attend notre pays sous la dynastie d'Orléans. Ce fait, est à notre avis, tellement significatif, que nous en espérons l'apaisement de toutes les passions haineuses qui agitent le pays depuis quelques temps. Maintenant que le roi et le prince royal ont montré ce qu'ils sont pour nous, montrons à notre tour au roi et à son auguste famille, ce que nous sommes et qu'au besoin serions pour eux. Qu'un cri unanime s'élevant du sein de la Corse, répète aux Tuileries, ces généreuses paroles de M. le ministre de l'Instruction publique : *Les habitans de cette île sont de ceux qui s'attachent par le bien qui leur est fait.*

Le ministre de l'Instruction publique, grand maître de l'Université.  
SALVANDY

#### ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présent et à venir, salut.

Vu les décrets des 17 septembre 1808 et 15 novembre 1811;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'Instruction publique,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le collège communal de Bastia est érigé en collège royal de troisième classe, et jouira de tous les droits et avantages attribués aux collèges royaux.

Art. 2. Ces dispositions n'auront leur effet qu'après que la ville de Bastia aura fondé, dans le collège, un certain nombre de bourses à la nomination du roi, pour l'entretien desquelles une somme de douze mille deux cents francs sera portée, chaque année, au budget communal, et qu'il aura été reconnu contradictoirement par les autorités locales et par les agents de l'Université;

1<sup>o</sup> que l'établissement a été mis, par des constructions nouvelles, en état de recevoir au moins 150 élèves internes; 2<sup>o</sup> que les bâtimens sont appropriés à leur destination, et qu'ils sont garnis d'un mobilier suffisant, y compris bibliothèque, cabinet de physique et laboratoire de chimie.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'état au dé-

partement de l'Instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.  
Fait au palais des Tuileries, le 24 août 1838.  
LOUIS PHILIPPE.  
Par le Roi :  
Le ministre secrétaire d'état au département de l'Instruction publique, SALVANDY.

La création d'un troisième collège électoral est aussi nécessaire que la séparation de la Corse en deux départemens. Tous les hommes qui s'occupent des véritables intérêts du pays, se rencontrent dans l'expression de ce double vote. Le conseil-général en a été plusieurs fois l'interprète. Notre journal a plusieurs fois signalé les nombreux avantages, dont le pays a été privé par le décret qui réunit deux départemens en un seul. Cette unité administrative de laquelle on semblait espérer tant de bien, nous a toujours paru une combinaison désastreuse. On ne saurait la justifier ni par des raisons d'économie, ni par des raisons d'utilité générale. Le décret qui plaça le chef-lieu administratif dans la ville d'Ajaccio, c'est-à-dire sur la limite la plus reculée de l'île, à une distance considérable des deux tiers de la population, que séparent de la préfecture une montagne élevée, dont l'abondance devient aussi difficile que dangereux aux approches de l'hiver, et un espace de deux jours de marche; ce décret, disons nous, fut jeté comme un point d'arrêt dans la voie du progrès et de la civilisation. Aussi, n'a-t-il cessé de devenir le sujet des plus vives critiques et des plus justes réclamations.

Il en est de même des restrictions mises au régime électoral, en ce qui nous concerne. Pendant la restauration nous n'avions que des députés remarquables seulement par leur complète nullité. Il faut le dire, si le général Sebastiani était pas allé s'asseoir sur les banes de la Chambre, à côté des orateurs constitutionnels, la France se demanderait encore, si à cette époque nous avions des représentans; tant les électeurs furent malheureux dans leur choix. Le pays dut souffrir long-temps de leur incapacité. Nulle amélioration réelle, nul projet d'intérêt général, exclusion des Corses de toutes les places importantes, refus de les admettre au partage des garanties constitutionnelles, maintien de toutes les lois d'exception, dédain injurieux pour les illustrations na-

ment primaire a été propagé dans tous les cantons les plus sauvages avec un dévouement admirable. J'ai l'honneur de proposer à Votre Majesté de faire plus, et de doter la Corse d'un collège royal.

La Corse sollicite vivement cette faveur. La ville de Bastia qui possède un vaste local, propose des sacrifices considérables, dont seulement une partie me paraît devoir être acceptée. Dans les limites actuelles de mon budget, cette création peut avoir lieu sans nouvelles allocations.

Jusqu'à présent, on avait cru politique de mettre en quelque sorte les Corses en demeure de venir chercher l'Instruction secondaire sur le sol de la France continentale. Il paraît à Votre Majesté plus digne de son gouvernement, et plus conforme à ses maximes, d'envoyer l'Instruction chercher les Corses et s'établir à leurs foyers. Nos concitoyens de cette île sont de ceux qui s'attachent par le bien qui leur est fait, et il convient que cet utile établissement leur soit donné le jour où sont combinés les vœux les plus chers du premier prince français qui, sous aucun régime, ait visité la Corse. Le voyage de Mgr. le duc d'Orléans y a laissé un souvenir profond. Il est bien de lier à la naissance de Mgr. le Comte de Paris, l'établissement de moyens nouveaux d'Instruction au profit d'une contrée qui a tant fait pour la gloire de la France.

Le ministre de l'Instruction publique, grand maître de l'Université.  
SALVANDY

ORDONNANCE DU ROI.

LOUIS-PHILIPPE, ROI DES FRANÇAIS,

A tous présent et à venir, salut.

Vu les décrets des 17 septembre 1808 et 15 novembre 1811;

Sur le rapport de notre ministre secrétaire d'état au département de l'Instruction publique,

Nous avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. 1<sup>er</sup>. Le collège communal de Bastia est érigé en collège royal de troisième classe, et jouira de tous les droits et avantages attribués aux collèges royaux.

Art. 2. Ces dispositions n'auront leur effet qu'après que la ville de Bastia aura fondé, dans le collège, un certain nombre de bourses à la nomination du roi, pour l'entretien desquelles une somme de douze mille deux cents francs sera portée, chaque année, au budget communal, et qu'il aura été reconnu contradictoirement par les autorités locales et par les agents de l'Université;

1<sup>o</sup> que l'établissement a été mis, par des constructions nouvelles, en état de recevoir au moins 150 élèves internes; 2<sup>o</sup> que les bâtimens sont appropriés à leur destination, et qu'ils sont garnis d'un mobilier suffisant, y compris bibliothèque, cabinet de physique et laboratoire de chimie.

Art. 3. Notre ministre secrétaire d'état au dé-

partement de l'Instruction publique est chargé de l'exécution de la présente ordonnance.  
Fait au palais des Tuileries, le 24 août 1838.  
LOUIS PHILIPPE.  
Par le Roi :  
Le ministre secrétaire d'état au département de l'Instruction publique, SALVANDY.

tionales, mépris enfin pour tout ce qui portait le nom de Corse.

La révolution de juillet vint nous tirer de cette position humiliante. Le Jury par lequel nous étions en possession du pouvoir judiciaire, fut un retour marqué vers le système constitutionnel. Mais ce n'était pas assez. Il fallait encore que la représentation fut mieux en rapport avec l'étendue du département et l'accroissement rapide de sa population. Le gouvernement l'avait si bien senti, que lors de la présentation du projet de la loi électorale, il n'eût garde de s'opposer à ce que la Corse figurât sur le tableau des nouvelles circonscriptions, à côté des départements qui envoient trois députés à la chambre. Cette extension, donnée au principe de la représentation était déterminée par le chiffre de la population et par la nécessité de satisfaire les justes exigences de l'opinion libérale, qui se prononça avec tant de force que d'ensemble en faveur d'un département si maltraité par la restauration, et des voix généreuses s'élevant du sein des bureaux comme du milieu de la chambre élective, nous vengèrent avec éclat des injures d'un long oubli. Nos députés MM. Tiburce Sebastiani et Abbatucci, insistèrent avec chaleur : ils ne manquèrent point de bonnes raisons pour appuyer la proposition du gouvernement. La chambre comprit qu'on ne pouvait sans injustice refuser à la Corse un troisième collège électoral. Déjà nous nous applaudissions d'avoir un organe de plus à la tribune nationale. Un plus grand nombre de nos compatriotes allaient être admis à l'exercice de leurs droits politiques. Les intérêts généraux du département trop souvent méconnus, n'avaient rien à craindre de leur conflit avec les intérêts de certaines localités jalouses et privilégiées; les villes maritimes, les seules qui jusque là, eussent fixé l'attention du cabinet et des chambres législatives, voyaient avec plaisir l'intérieur de l'île entrer au partage de la représentation par l'envoi d'un député à Paris; telles étaient les espérances que l'adoption de cette loi avait fait naître dans tous les esprits, lorsque la Chambre des Pairs supprima le troisième collège électoral. C'est ainsi que l'un des plus grands bienfaits de la révolution de juillet nous fut ravi, à la simple majorité de deux voix.

Depuis cette époque le conseil-général n'a cessé d'émettre le vote d'un troisième collège électoral, et les conseils d'arrondissement des villes de Bastia et de Corte le renouvellent aussi chaque année.

Après avoir présenté le résumé historique de ce qui concerne la représentation de notre département, nous allons exposer toutes les considérations puissantes, qui devraient porter le gouvernement à en élargir la base. Mais le défaut d'espace nous force de renvoyer à un prochain numéro, l'examen approfondi d'une question qui touche de bien près les intérêts vitaux du pays.

A l'occasion de l'ordonnance du 24 août, par laquelle le collège communal de Bastia est érigé en collège royal, le conseil municipal de cette ville s'est réuni hier à l'effet de voter une adresse à S. M. et des remerciements à S. A. R. le Duc d'Orléans.

Le conseil a ensuite décidé, 1.° que, pour célébrer dignement et avec toute la pompe possible la naissance de Mgr. le Comte de Paris, un dîner aux frais des membres du conseil serait offert à toutes les autorités civiles et militaires.

2.° Qu'un feu d'artifice serait tiré sur le cours Louis-Philippe dimanche 9 du courant.

3.° Que le même soir, les édifices publics seraient illuminés ainsi que les maisons particulières.

4.° Qu'une abondante distribution de pain à domicile serait faite aux pauvres honteux.

Nous venons d'apprendre avec plaisir que M. le ministre de la guerre a témoigné, dans une dépêche du 28 août dernier, adressée à M. le baron Desmichels, commandant la division, toute la satisfaction qu'il a éprouvée, de la manière solennelle avec laquelle a été célébré en Corse, le 8<sup>e</sup> anniversaire des immortelles journées de juillet.

Cette heureuse époque, de laquelle date notre régénération, sera toujours célébrée parmi nous avec enthousiasme et reconnaissance.

M. Blanqui, membre de l'académie des sciences morales et politiques de l'Institut de France est arrivé dans notre ville le 27. Il est descendu à l'hôtel de la préfecture. Nous avons fait connaître le but de son voyage dans un de nos précédents numéros. M. Blanqui est une des célébrités du monde savant; l'importante mission dont il a été chargé ne pouvait pas être mieux confiée et nous sommes persuadés qu'il saura la remplir de manière à se concilier tous les suffrages.

(Journal de la Corse.)

Par ordonnance Royale du 24 août 1838, ont été nommés dans les régiments d'infanterie ci après :

A un emploi de Colonel.  
M. Gilbert (Jean-Bte.) lieutenant-colonel au 5.° de ligne, nommé colonel au 20.° léger, en remplacement de M. Levesque admis dans l'état-major des places.

A un emploi de chef de bataillon.

1.° Régiment d'infanterie de ligne.

M. Montera (Hyacinthe-Jacques-Vincent) Capitaine au corps.

Capitaine de Gendarmerie à Grenoble.

M. Marcantei (Ange-Jean) lieu. à St.-Florent.

52.° Régiment d'infanterie de ligne.

Lieutenants,

M. Giraud (Louis-Antoine) sous-lieut. au corps.

10.° Régiment d'infanterie légère.

M. Rossi (Jean-Etienne) sous-lieut. au corps.

13.° Régiment d'infanterie de ligne.

Sous-Lieutenants,

M. Dyonnet (Louis-Grégoire-Firmin) sergent-major au corps.

21.° Régiment d'infanterie de ligne.

M. Favella (Martin) sergent-major au 7.° de ligne.

44.° Régiment d'infanterie de ligne.

M. Decossi (Joseph-Marie) sergent-major au corps.

27.° Régiment d'infanterie de ligne.

M. Battioni (Joseph-Antoine) adjudant sous-officier au corps.

54.° Régiment d'infanterie de ligne.

M. Degola (Jean-Bap.) adj. sous-officier au 29.° de ligne.

19.° Régiment d'infanterie légère.

M. Giuliani (Paul) adj. sous-officier au corps.

Officier d'administration adj. au 2.° des subsistances.

M. Santelli (Nicolas) élève en Afrique.

M. Bonnet (Joseph-Alexandre) adjudant auxiliaire à Ancône.

Le conseil-général du département s'est constitué le 25. M. Abbatucci, président de chambre à la cour royale d'Orléans, a été nommé président; M. Buttafoco, secrétaire.

— Sur la demande de M. le préfet de la Corse, M. le ministre des travaux publics de l'agriculture et du commerce, par décision du 17 de ce mois, a accordé une somme de deux mille francs à plusieurs personnes victimes d'accidents et d'accidents divers.

— La nomination, que Mgr. l'Evêque d'Alger a faite de M. l'abbé Guelfucci à la cure de Luri, vient d'être agréée par ordonnance royale, en date du 15 du mois d'août.

Au moment de mettre sous presse nous apprenons que le Conseil-général a voté une somme de 10,500 fr. pour la route du Cap-Corse.

La distribution des prix aux élèves du collège communal de Calvi, a eu lieu le 15 août 1838, comme suit :

MATHÉMATIQUES.

Géométrie. Prix : Savelli Théodore.

Aritmétique. Prix : Savelli Lucius.

RHÉTORIQUE.

Discours français et latin. Prix : Savelli Lucius.

Version et vers latins. Prix : Savelli Lucius.

TROISIÈME.

Prix d'excellence. Savelli Théodore.

Thème. Prix : Savelli Théodore.

Version. Prix : Savelli Augustin.

Grec et vers latins. Prix : Savelli Augustin.

CINQUIÈME.

Prix d'excellence. Pompei Xavier.

Thème. Prix : Pompei Xavier.

Version. Prix : Bonaccorsi Ollate.

SIXIÈME.

Prix d'excellence. Marcotorchino.

Thème. Prix : Marcotorchino.

Version. Prix : Castelli Alexandre.

SEPTIÈME.

Prix d'excellence. Lomellini Dominique.

Thème. Prix : Lomellini Dominique.

Version. Prix : Lomellini Dominique.

HUITIÈME.

Prix d'excellence. Salici Augustin.

Thème. Prix : Salici Augustin.

Version. Prix : Alphonse Pascal.

LANGUE FRANÇAISE.

1.° DIVISION.

Prix d'excellence. Pompei Xavier.

Orthographe. Prix : Marcotorchino Dque.

Histoire et Géographie. Prix : Limonelli.

Traduction Italienne. Prix : Pompei Xavier.

2.° DIVISION.

Prix d'excellence. Capifali Laurent.

Orthographe. Prix : Capifali Laurent.

Histoire et Géographie. Prix : Salici Tranquillin.

Traduction italienne. Prix : Legalupi Dque.

M. le préfet vient d'adresser la circulaire suivante à MM. les sous-préfets et maires.

Messieurs,

J'ai eu l'honneur de porter à votre connaissance l'heureux événement objet d'une attente qui captivait si vivement tous les cœurs et qui réalise nos plus chères espérances.

Un nouveau gage de repos, de prospérité, de grandeur, a été donné à la France; et la France entière a salué de ses acclamations la naissance d'un prince qui attendent les plus glorieuses destinées. A la ville héroïque des trois grandes journées, à la noble cité que les arts, les sciences et l'industrie ont placée à la tête de la civilisation, l'honneur de donner son nom immortel au prince appelé à perpétuer le triomphe des institutions libérales et auguste dynastie d'Orléans sur le trône constitutionnel de juillet. Comte de Paris! Quelle suite de faits éclatants, que d'admirables

créations, que de sublimes vertus, que de souvenirs de gloire et de liberté, ce nom rappelle! Il a déjà pris place dans nos plus vives affections. Les nombreux bienfaits que sa naissance nous assure, ceux qu'elle prépare aux générations à venir ont trouvé dans notre département, comme sur toute l'étendue de la France continentale, des cœurs pleins d'enthousiasme, reconnaissants et dévoués.

Un Te Deum, doit être chanté dans toutes les églises du royaume, pour remercier la providence de la protection manifeste qu'elle accorde à notre belle et puissante patrie. Cette cérémonie aura lieu le 9 du mois prochain; vous voudrez bien, en conséquence, vous entendre avec les autorités ecclésiastiques et l'autorité militaire, pour qu'elle soit célébrée avec toute la pompe désirable.

Je vous invite aussi à m'adresser, sur la célébration de cette touchante et nationale solennité, tous les détails dignes de quelque intérêt. Je m'empresserai, messieurs, de mettre vos rapports sous les yeux de M. le ministre de l'intérieur.

Agrez etc.

TOULON, 29 août. — (Correspondance particulière de l'INSULTAIRE.)

La corvette de charge le *Tarn*, commandée par M. Korsauson Pinendref, cap<sup>e</sup> de corvette, a mouillé sur notre rade le 26 courant, venant d'Alger, d'où elle est partie le 21, ayant à son bord des passagers militaires.

Le bateau à vapeur le *Coyote*, commandé par M. Maissin, lieutenant de vaisseau, est arrivé le 27 en rade de Lazaret, venant d'Alger d'où il ramène 26 passagers et la correspondance.

Le brick goëlette le *Légère*, commandé par M. Lefrapper, lieutenant de vaisseau, est arrivé le 25 venant de Tunis.

Ce bâtiment apporte des dépêches pressées. Le *Minagère* prend un chargement pour Alger et partira sous peu.

Le bateau à vapeur le *Tartare* attend l'arrivée d'un ambassadeur en notre ville, pour le transporter dans le levant.

Le bateau à vapeur le *Sphinx*, commandé par M. Demarqué, lieutenant de vaisseau, partira dimanche pour Alger, portant la correspondance et des passagers militaires.

Notre impartialité nous fait un devoir d'insérer l'article suivant :

Suite de l'Argument Judiciaire sur la condamnation du caporal Kune du 20 août, inséré dans le journal l'INSULTAIRE du 15 août.

Nous avons eu occasion de jeter les yeux sur les commentaires des lois militaires par M. Chénier, et ces mots que nous y avons lus : « l'intelligence des lois n'était pas donnée à tous les hommes reconnus d'ailleurs instruits; nous ont déterminé à ajouter quelques explications à notre dernier paragraphe qui affirme que l'application des dispositions du code pénal civil, est à jamais interdite dans tous les jugements militaires.

Voici comment nous nous rendons compte de cette mesure :

Loin de nous la pensée que les tribunaux militaires ne puissent faire usage des peines exprimées dans le code pénal civil, pour tous les délits ou crimes sur lesquels la loi militaire est absolument muette; mais nous disons que l'article 5 du code pénal civil leur défend l'application de ses dispositions; et que dès lors l'énoncé textuel, dans le prononcé du jugement de Kune, des articles 2, 296 et 297; (mais notamment de l'article 2) est un cas majeur de nullité; et nous en trouvons la preuve :

1.° Dans l'énoncé de l'article 18 du titre 13 de la loi du 3 pluviôse an II, lequel nous pensons n'avoir été maintenu dans le code militaire, qu'en ce qu'il n'autorise les conseils de guerre, pour les cas non prévus, qu'à la seule application des peines énoncées dans les lois pénales ordinaires.

2.° Dans l'article 10 de la loi du 1<sup>er</sup> mai 1812 (postérieure au code pénal) lequel exprime dans les mêmes termes, que les juges, (toujours pour les cas non prévus) appliqueront aux peines du code pénal civil ou militaire, qui leur paraîtront proportionnées au délit.

Sans doute que si le législateur eut voulu fausser l'article 5, il eut certainement simplifié cette dernière disposition en disant :

Dans tous les cas non prévus, l'on appliquera l'un des articles du code pénal civil.

Voici du reste un troisième motif.

Lisons cet arrêt de la Cour de cassation du 20 avril 1827 (P. 289) inséré tout exprès dans le code militaire; afin de faire cesser une jurisprudence erronée; et nous y verrons que ce tribunal suprême; au sujet de l'application de l'article 401 du code pénal ordinaire; et de la violation de l'article 12 de la section 3 de la loi du 12 mai 1793; casse et annule le jugement d'un conseil de guerre, par violation des articles 484 et 5 de ce même code pénal civil.

Or, nous le demandons : pourquoi dans cet arrêt a-t-on fait cette invocation de l'article 5; si ce n'est parce que ce tribunal militaire avait appliqué non seulement la peine énoncée à l'article 401, mais encore la disposition, c'est-à-dire l'arrangement des mots qui forment le texte du délit. Et si il n'était pas ainsi; il eut suffi que l'arrêt portât : par violation de l'article 484 du code pénal; (lequel ordonne que tous les tribunaux spéciaux continueront à suivre les lois et les règlements qui les régissent.) Et dès lors, cet arrêt suprême n'aurait en pour but que de casser simplement le jugement et non celui caractéristique : de faire cesser une jurisprudence erronée.

La loi en défendant l'usage des dispositions du code pénal ordinaire a voulu fermer une large porte à l'erreur, qui eut bien pu faire considérer la loi civile comme étant commune aux militaires; tandis qu'elle veut au contraire que tout soit purement militaire dans les jugements des conseils de guerre, sauf, par fois, à emprunter les peines du code civil lesquelles ne peuvent blesser la justice qu'autant qu'elles ne seraient pas en rapport avec le délit.

Nous ne sortons pas de cette conviction : que l'application de l'article 15 du titre 8 de la loi du 21 brumaire an V, écartait tout désappointement. Et certes sa latitude pénale est suffisante puisqu'elle s'étend jusqu'à la pire des conditions; la peine capitale. Et n'est ce pas alors blesser essentiellement cette loi : l'âme de la subordination militaire; que, pour un fait de subordination à supérieur, d'en appeler à une législation qui a constamment déclaré vouloir lui demeurer à jamais étrangère? Et puis qu'on l'abandonne pour ce fait; ne pourrait-on pas l'éviter pour bien d'autres?

Et enfin, si les juges de Kune, en leur âme et conscience, eussent reconnu dans son crime des circonstances équivalentes à un véritable assassinat : n'eût-il pas été beaucoup plus rationnel de lui appliquer l'article 18 de la section 3 de la loi du 12 mai 1793 qui punit de mort tout militaire qui assassinerait un citoyen; ce qui veut dire un individu quelconque? Car en 1793, date de cette loi, le bourgeois comme le prêtre, et le soldat comme le général, étaient tous citoyens.

Nous répétons ici, que la décision du Conseil d'Etat est le seul jugement auquel nous nous arrêtons, et nous terminerons notre argument par la citation du paragraphe 6 de la lettre ministérielle, sur les conseils de guerre, insérée au code militaire page 272.

Cependant j'ai lieu de remarquer (c'est le ministre qui se plaint), que les Conseils de guerre appliquent quelque fois les peines du code ordinaire à des délits purement militaires; que, par exemple, ils punissent un soldat qui a injurié ou même frappé ses supérieurs; comme un habitant qui aurait eu une rixe de même nature avec un autre habitant; etc.

(Communiqué.)

## NOUVELLES DIVERSES

La première pierre du pont et du palais royal, après l'heureux événement de S. A. R. le Duc d'Orléans, a été de consacrer, par des actes de bienfaisance, ce jour si heureux pour la France et pour eux.

Le roi a envoyé aux bureaux de bienfaisance des quatorze arrondissements du département de la Seine, 28,000 fr.

Aux pauvres de Seine-et-Oise . . . 4,000  
— de Compiègne . . . 1,000  
— de Fontainebleau . . . 1,000  
— de Pau . . . 2,000  
— d'Eu, Amboise, Vernon et Dreux . . . 2,000

À l'archevêque de Paris, pour des œuvres de bienfaisance . . . 25,000

Gratifications aux ordinaires de la garnison et des Invalides du département de la Seine, de Versailles et de St.-Cloud . . . 25,000

Le roi a mis, en outre, à la disposition de MM. les ministres de l'instruction publique et du commerce, pour être distribués en trousseaux à des bourgeois, fils de militaires de terre et de mer, sans fortune, dans les collèges royaux, les écoles vétérinaires et les écoles d'arts et métiers . . . 8,000

S. A. R. Mgr. le Duc d'Orléans vient d'ajouter aux 150,000 fr. qu'il avait consacrés lors de son mariage à fonder à l'École royale militaire de Saint-Cyr des bourses en faveur des sous-officiers de l'armée, admis à l'école royale après examen, une pareille somme de 150,000 fr. pour le même objet.

S. A. R. a annoncé qu'elle ferait choisir dans chacun des quatre collèges communaux de la Corse, parmi ceux des élèves qui ont obtenu cette année le plus de succès, un jeune homme de dix-sept à dix-huit ans voulant se destiner à l'agriculture. Elle fera venir ces quatre jeunes gens à Paris, les placera dans une école préparatoire pour les examens de la ferme de Grignon, et paiera ensuite leur pension dans cet établissement modèle pendant deux années.

S. A. R. a voulu aussi se charger de faire élever dans des établissements du gouvernement plusieurs orphelins de gardes nationaux tués dans l'exercice de leurs fonctions, et à qui il n'a point été accordé de pension.

S. A. R. a envoyé, en outre, aux diverses sociétés industrielles ou de prévoyance, formées en faveur des pauvres ouvriers, savoir : à Nantes, 2,000 fr.; à Lyon, 2,000 fr.; à Bordeaux, 2,000 fr.; à Marseille, 2,000 fr. S. A. R. a fait remettre pour les jeunes détenus de Rouen 1,000 fr., et à Paris, à la Société de la morale chrétienne, pour le comité des orphelins, 1,000 fr.; pour le comité des vieillards, 1,000 fr.; pour la société de l'instruction élémentaire, 1,000 fr.; et pour la société protestante des secours mutuels, 500 fr.

Par ordre de Mm. la duchesse d'Orléans, il doit être délivré à tous les enfants des deux sexes, nés à Paris le même jour que S. A. R. Mgr. le Comte de Paris, un livret de caisse d'épargne avec première mise de 100 fr. S. A. R. a donné aux sociétés maternelles de France, 12,000 fr.; à l'établissement des pauvres orphelins fondé par feu M. de Kercardo, 1,000 fr.; à l'ouvrage de Saint-Roch, 500 fr.; à l'établissement succursal des sourdes muettes, 500 fr.; et au pensionnat des jeunes filles pauvres protestantes, 500 fr.

M. le préfet de la Seine ayant offert, au nom du corps municipal, ses félicitations au roi, à l'occasion de la naissance de Mgr. le comte de Paris, S. M., a répondu : — « Je suis bien touché des sentiments que me témoigne la ville de Paris dans cette circonstance, et dont vous êtes

le digne organe. Il m'est bien doux de pouvoir présenter à la ville de Paris le premier rejeton de mes enfants en ligne directe, le fils aîné de celui qui est appelé après moi à répondre au vote national, et à en assurer l'accomplissement. Je jure de voir se consolider de plus en plus le choix de 1830, et la France préservée des dangers inséparables de toute vacance du trône par cette série d'héritiers que m'accorde la Providence, et qui garantit à la fois la transmission du trône, le maintien de nos lois, de nos libertés et la durée de ce repos et de cette sécurité, si nécessaires au bonheur de la nation. Pour moi personnellement, j'éprouve une satisfaction toute particulière à faire porter à mon petit fils le titre de Comte de Paris. Enfant de Paris comme moi, il jouira de l'avantage de pouvoir porter un titre qui le rattache à notre ville natale, à la population au milieu de laquelle j'ai été élevé comme il le sera; titre qui manifeste à tous l'affection que je porte à la ville de Paris, et combien j'apprécie les efforts généreux qu'elle a fait, dans tous les temps pour défendre les libertés publiques. C'est le patriotisme dont elle a donné tant de preuves à la France, c'est le dévouement qu'elle a montré dans les circonstances les plus difficiles, c'est enfin le courageux appui que j'ai toujours trouvé en elle, qui a fortifié la confiance dans la stabilité de ma race, en la fondant sur la défense et le maintien de nos institutions.

( Ici Sa Majesté est interrompue par les cris de vive le Roi ! )

Je vous remercie du don que vous m'annoncez pour mon petit-fils j'espère que les paroles dont vous l'accompagnez seront gravés dans sa mémoire, que cette épée sera dans ses mains la garantie de la paix, et que toujours prêt à employer pour préserver notre honneur national de toute atteinte et notre territoire de toute invasion, cependant elle ne sortira jamais du fourreau qu'à bonnes enseignes, et qui si elle en sort, ce sera toujours pour hâter le terme des maux de la guerre et pour faire jouir la France de la plus douce et de la plus belle des conquêtes de la paix. — De nouvelles acclamations retentissent dans la salle. — Après la réponse du Roi, la Reine par un mouvement plein de bienveillance, a présenté elle-même à l'assemblée son petit-fils, comte de Paris.

— A l'occasion de l'heureuse naissance de S. A. R. le Comte de Paris une distribution extraordinaire de secours montant à la somme de 33,000 fr. vient d'être ordonnée par le Ministre de la guerre en faveur d'anciens militaires et de veuves de militaires privés de moyens d'existence.

— La naissance du Comte de Paris, disait quelqu'un, vieillit la dynastie sans la ramener au passé. — Ce mot là, selon nous, exprime fort bien l'idée que la France attachera à la naissance du petit-fils du Roi.

**VARIETES.**

**UN PARISIEN EN PROVINCE.**

( Suite et fin ).

Mais voici notre intrépide parisien lancé hors des grands chemins et poursuivant le pittoresque à travers monts et vallées. Oh! qui nous peindra l'éclat de Chopin dressé comme une paire de pinces sur le poussif local de village? Il est aussi beau que le héros de Cervantès allant combattre les moulins à vent. Quand il passe, les fileuses se mettent sur leurs portes, les bergères accourent sur le bord du chemin, les petits polissons saluent de leurs cris goguenards son paletot hybride, sa déshabitude éfilanquée et ses molets absents; les chiens hurlent, et les basses-cours sont en émoi. Et lui, comme il est fier de la sensation qu'il produit! Il s'arrête de temps en temps pour prendre des notes. Qui nous le montrera saant, haletant sous le poids d'un soleil de 30 degrés, se cramponnant aux rochers, se perdant au mi-

lieu des hautes bruyères, se déchirant aux rochers des balliers! Le malheureux! ses frères escarpins se défendent plus la plante de ses pieds contre les prismes aigus des sentiers rocailleux; il veut franchir les rois-saux, et tombe au milieu des joncs; il s'embourbe dans les tourbières, il s'embarrasse dans les liens des forêts; il s'accroche comme Absalon aux branches des sapins et des chênes; les cousins lui font une guerre affreuse. Qu'importe? ce sont là les joies du voyage; il se complait dans toutes ces petites misères; il se dit, comme Enée: *Et oïja meminisse juvabit!* les jolis feuilletons que je serai là-dessus! Il va donc, admirant, admirant toujours... et prenant des notes. Il admire la grenouille qui croasse à la surface de l'étang, le lézard qui glisse sous l'herbe, le grillon qui se chauffe au soleil, le milan qui plane au dessus de sa tête, le lièvre qui court dans les genêts, la chèvre qui broute suspendue au rocher, le bœuf qui rumine gravement dans la prairie. Tout est nouveau pour lui. Qu'est ceci? de l'ajonc. — Et cela? du sainfoin. — Et il écrit sur son album: *Ajone, Sainfoin*; et il saute, il trépigne, il respire à pleine. Non, le plus naïf provincial n'a pas cette admiration ingénue devant l'ubérisque de Luxor, la grande colonne de la place Vendôme ou le fronton de la Madeleine. Mais si quelque chose étonne encore plus notre parisien que les choses nouvelles qu'il découvre à chaque pas, c'est qu'on n'ait pas encore songé à établir un service régulier d'omnibus d'un village à l'autre, comme de la porte St-Denis à la barrière de l'Étoile; c'est qu'au sommet de chaque montagne on ne trouve ni restaurant, ni café comme au bois de Boulogne ou à Romainville; il serait si doux de humer un sorbet ou une limonade gazeuse au terme d'une course alpestre! Décidément, la province n'a pas le génie de confort.

Ce qui refroidissait par fois l'enthousiasme de l'ingénu voyageur, c'était, il faut le dire, la nécessité fréquente où il s'était mis, à la suite de trois robustes explorateurs provinciaux, que son ami de Moulins lui avait procurés pour compagnons de voyage, de dîner avec le pain de ménage, le lard, noir et compact des pauvres métyers, escorté de l'omelette au lard, arrosé par le vin épure du crû. Le moyen d'acclimater un estomac de la Chaussée-d'Antin avec cette cuisine spartiate! Aussi ses courses de montagnes furent-elles une suite non interrompue d'indigestions. Il trouvait bien dur aussi d'être obligé de passer les nuits sur une paille, entre deux draps de toile rouge, dont le contact rugueux produisait sur sa chair meurtrie par la fatigue l'effet de la haire ou du cilice. Le premier jour qu'il fut soumis à cette épreuve, il écrivit sur ses notes: « Les populations du centre de la France ne sont point encore sorties des langes de la barbarie. Projet d'une association philanthropique parisienne, pour la propagation du confortable jusque dans les moindres hameaux. Combinaison de restaurants-omnibus avec le service rural des postes et l'enseignement primaire. »

Vous dirai-je les nombreux déceptions de notre voyageur? Le soufflet qu'il reçut d'une robuste villageoise en échange d'une provocation un peu trop cavalière? Vous raconterai-je comme quoi un patachon auvergnat, insolent comme ils sont tous, et qu'il prétendait faire aller comme le cocher de cabriolet de place, le planta sans miséricorde au milieu de la boue d'un chemin creux, et en butte aux ricanemens des vilains? Rappellerai-je encore ses démêlés avec le commissaire de police d'une petite ville de l'Auvergne, qui refusait de prendre ses notes de voyage pour un passe-port, et de reconnaître en lui le neveu d'un ministre et le cousin d'un directeur-général, — impitoyable alguasil, qui aurait fait coucher notre voyageur en prison comme le plus simple mortel égaré sans papiers hors des limites de son département, si le rédacteur-proprétaire de la feuille d'annonces de l'endroit ne l'avait pris sous sa protection? service qu'il lui a payé d'un magnifique article sur les abus de la police en France,

qui a fait pendant une semaine le bonheur des estaminets de l'arrondissement.

Mais je ne veux prendre que la fleur de mon sujet, et j'ai hâte d'arriver au dénouement. Je vous ai déjà dit comment, aux dépens de son hôte moulinois, mon voyageur parisien avait jeté les fondemens d'un cabinet d'archéologie. Il ne s'est pas arrêté en si beau chemin. Il ne voyait partout que débris celtiques, gallo-romains, gothiques; il n'avait qu'à ramasser, et il ne s'en sentait guère. Croiriez-vous que, frère comme il est le bon jeune homme, il a eu le courage de traîner avec lui, pendant un voyage à pied de 15 jours, une caisse du poids de 12 kilogrammes! Lorsqu'à son retour à Paris il a voulu faire parade de ces richesses si laborieusement acquises, un antiquaire de ses amis lui a prouvé que ce qu'il prenait pour une hache celtique n'était qu'un galet comme on en trouve par millions sur la grève de Fécamp ou même vers la gare de Grenelle; que ce qu'il appelait un débris incontestable de cuirasse romaine avait appartenu à la panse d'une marmite de fonte. Le pauvre garçon, dans son enthousiasme archéologique avait pris pour les restes d'une amphore le tesson d'un pot au feu mis à la réforme, et un lampion écorné pour une lampe antique.

Vous n'avez pas oublié, sans doute, l'énumération que j'ai donnée, en temps opportun, du bagage de notre voyageur. Il y avait dans ce bagage tout l'attirail d'un dandy, tous les moyens de l'éducation qu'un homme bien né doit à l'industrie de son tailleur, au génie inventif de son bottier, à l'adresse merveilleuse de sa lingère; il y avait de quoi tourner les têtes les plus romantiques de la province, et compromettre le repos de vingt maris. A Moulins, M. Anatole du Poirier s'était laissé convaincre de l'impossibilité et de l'inutilité de se faire suivre d'un pareil encombrement au milieu de ses courses agrestes. Il déclara donc que ses malles, caisses et cartons resteraient à la diligence pour lui être adressés à Lyon, où devait commencer la seconde période, la période chevaleresque de son voyage, où *Lancelot* devait remplacer *Forick*. Or, lorsqu'il arriva à Lyon essouffé, déchiré, ruiné, comme vous l'avez vu, il n'eut rien de plus pressé que de venir après son bagage: aucune nouvelle! Alors il se rappela que chacun de ses colts portait cette simple inscription: *M. Anatole du Poirier, Paris*. Il ne douta plus que ses deux malles, ses trois caisses, sa valise et ses deux boîtes à chapeau ne l'attendissent à Paris, bureau restant... Le désenchantement s'empara du pauvre parisien: il eut un accès de profonde mélancolie; il se compara tristement à Robinson-Crusoe abandonné dans son île; la province lui parut un désert épouvantable. Il pleuvait à verse depuis huit jours; le thermomètre était descendu à cinq degrés centigrades; il lui restait à peine assez d'argent pour acheter une chemise et une paire de souliers: il mit sa montre en gage pour se procurer un chapeau, une paire de bas et un plaid écossais qui cachât son paletot de couil, que les ronces, la pluie et le soleil avaient rendu infiniment misérable et ridicule. Le lendemain, il était claquemuré dans les Messageries Françaises, regagnant Paris par la route de Bourgogne. Oh! comme il était changé! il fut pendant toute la route silencieux et rêveur, d'une modestie de jeune fille avec ses compagnons de voyage. Il avait des cloches aux pieds, un coup de soleil sur le nez, des douleurs dans tous les muscles, il éprouvait des frissons fébriles. — Si je voyage encore, se disait-il en lui-même, ce ne sera que sur les grandes routes, en chaise de poste, et en compagnie d'un groom qui veillera sur mes bagages. — Quoi qu'il en soit, attendez-vous à voir paraître prochainement deux volumes d'impression de voyage qui feront pâler les inventions de M. Alex.-Dumas, qui seront plus foudroyantes de style et de pensée que des *lettres sur l'Italie* de M. Jules Janin. ANATOLE MICHEL.

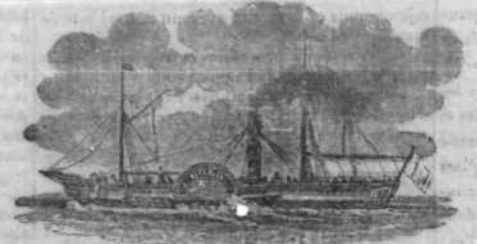
Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

MERCREDI 12 SEPTEMBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA

AT BUREAU DU JOURNAL  
A PARIS  
A L'OFFICE-COTAGE de LEPRELLIERE BOURGON  
et C<sup>e</sup>, Place de la Bourse N<sup>o</sup> 5  
P. DESTRIEUX et C<sup>e</sup> rue Gailion N<sup>o</sup> 13  
POSSEUR DE LA BOULLETTIÈRE S. J. HONORÉ  
N<sup>o</sup> 297, où l'on reçoit les annonces pour  
l'Insulaire Français.



**L'Insulaire Français,**

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNÉE, N<sup>o</sup> 200.

PREX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.  
POUR UN AN . . . . . 16 fr.  
POUR SIX MOIS . . . . . 8  
POUR TROIS MOIS . . . . . 4  
POUR LE CONTINENT . . . . . 20  
POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.  
CE JOURNAL PARAIT TOUS LES MERCREDIS.



**BASTIA.**

L'auguste héritier de la couronne vient de donner un nouveau gage de sollicitude à la Corse. Il veut que tous les heureux événements de sa vie soient marqués par des bienfaits; c'est ainsi qu'à l'époque de son mariage une somme de dix mille francs fut consacrée à l'agriculture de l'île, à titre de prime d'encouragement. La naissance d'un prince n'a pas plutôt comblé ses vœux et réjoui la famille royale, que déjà la Corse a une bonne part dans la répartition de ses largesses généreuses. S. A. R. a décidé qu'on choisirait dans chaque collège communal de la Corse, un élève pris parmi ceux qui ont obtenu cette année le plus de succès, et de les placer à ses frais à la ferme-modèle de Grignon. Doit-on s'étonner après cela, si le nom de Monseigneur le duc d'Orléans est entouré d'une respectueuse popularité? Depuis les villes maritimes jusqu'aux villages les plus obscurs, le mépris le citoyen jusqu'au berger, c'est un concert d'acclamations et les expressions de la joie la plus vive se mêlent aux accents de la reconnaissance. Il n'est point de peuple en Europe, qui se montre plus sensible aux témoignages d'intérêt, et quand ces témoignages d'intérêt descendent du trône, la reconnaissance se change en dévouement, et l'amour en une sorte de culte. Napoléon fut sans contredit le plus grand de nos compatriotes, le premier des héros. D'où vient cependant qu'il est une mémoire, à la vérité, moins éclatante, mais aussi chère que la sienne? C'est que Paoli a laissé un monument durable de son attachement au pays. L'empereur nous donna la gloire qui rayonne d'un si vif éclat sur nous; Paoli les lumières qui éclairent et l'instruction morale qui civilise.

L'intérêt que Monseigneur le duc d'Orléans prend à la prospérité matérielle d'un département si longtemps oublié; les soins que les ministres du roi mettent à appliquer les voies de la civilisation; le prix que l'on attache à la possession de ses rades, qui en cas de guerre maritime assurent à la France l'empire de la Méditerranée, à celle de ses belles forêts, d'où les chantiers de Toulon pourraient tirer d'immenses approvisionnements; l'envoi parmi nous de l'un des savans les plus distingués de l'Institut de France, avec mission

d'étudier sur les lieux l'état moral du pays, et d'apporter surtout une attention spéciale dans l'examen des questions d'économie politique, afin de pouvoir y réaliser d'utiles améliorations... Ne sont-ce pas là autant de garanties de bienveillantes dispositions du gouvernement? Ne dirait-on pas qu'il a pris à tâche de réparer les injustices du passé? Mais, c'est plus particulièrement au Prince qui s'est montré à la Corse avec cette noble confiance qui honore les peuples et les rois, que doivent remonter nos sincères actions de grâce. C'est depuis cette heureuse époque, que plusieurs projets d'intérêt général déjà élaborés dans les bureaux, par les soins de nos députés, ont reçu une plus grande impulsion d'activité, et que tous les travaux qui ont pour effet immédiat, de changer la face du pays, en mettant en valeur les éléments de richesse que révèle son sol privilégié de la nature, se poursuivent avec vigueur. Si d'abusives préventions sont tombées; si notre position géographique est mieux appréciée; si l'on ne vient plus dire à la tribune, ou répéter dans le conseil des ministres, que nous sommes un lourd fardeau pour la France d'autre mer; c'est encore au soin qu'il a pris, de rectifier bien des idées sur notre compte, que la Corse en est redevable. Elle ne cessera de se montrer digne de cet auguste patronage. Cet échange de bontés et de marques de reconnaissance, est un lien de plus entre la Corse insulaire et la France continentale. Si jamais le plus précieux de tous les intérêts, celui de l'honneur national, appelle notre belliqueuse jeunesse sur la frontière, les milliers de jeunes montagnards qui se pressent autour de l'auguste voyageur, et forment la plus belle des escortes, ne seront pas les derniers à répondre à sa voix. Le berceau du Comte de Paris n'aurait pas de garde plus fidèle, le prince de soldats plus dévoués, les adversaires de la France d'ennemis plus redoutables.

Nous l'avons déjà dit, le sentiment de la reconnaissance devrait apaiser toutes les passions haineuses et rallier tous les partis. Vaincus par tant de bienfaits, ceux là même, qui par leur foi politique appartiennent à la microscopique fraction opposante à notre jeune dynastie, n'ont rien plus, nous l'espérons, regretter ni souhaiter aujourd'hui un autre ordre de choses. La restauration l'empire et la république peuvent

avoir encore leurs souvenirs, à la dynastie de juillet seule doit appartenir l'amour de tous les Corses. C'est en passant par le plus pur de tous les sentimens, le patriotisme, que nos concitoyens dissidents, seront ainsi arrivés à l'affection pour un Prince qui ne parle de la Corse que pour déplorer l'oubli où elle était tombée sous les gouvernemens antérieurs. Son règne nous promet de jours heureux. Prince, la Corse lui décerne, dans sa gratitude, le titre de restaurateur; Roi, il achèvera l'œuvre de notre régénération matérielle et morale. La bienfaisance d'accord avec l'économie politique a ouvert pour nous une ère de prospérité. Cette date heureuse restera comme l'une des belles époques de notre histoire, et le nom d'Orléans, ira réveiller des sentimens de sympathie et de respect parmi les générations à venir, aussi longtemps que l'amour de la patrie sera cher aux Corses.

Dimanche dernier avait été désigné pour célébrer, à Bastia, la naissance de Mgr. le Comte de Paris. Le temps qui était pluvieux fit suspendre et remettre la fête au lendemain lundi. Ce jour là, l'attente du public, impatient de manifester les sentimens de gratitude qui l'animent, a été satisfaite. Dès cinq heures du soir, un mouvement extraordinaire se fit remarquer parmi la population. Dans chaque rue, à chaque maison, nous dirions presque à toutes les fenêtres, on pouvait voir nos concitoyens de toutes les classes, pauvres et riches, occupés à préparer des arcs de triomphe, des transparents ou bien encore un plus modeste éclairage. Le soir l'enthousiasme a été général au cours Louis-Philippe. Au milieu des transports de joie et des accents de la reconnaissance, la population s'est portée en masse sur ce point, pour jouir, dans toute son étendue, du magnifique coup d'œil qu'il offrait. M. le lieutenant-général avait bien voulu concourir à la beauté du spectacle en faisant exécuter, en cet endroit, l'opération d'une descente et l'attaque d'une batterie. Les collines qui dominent la ville et le pittoresque clocher de Sainte-Lucie, éclairés au moyen d'un grand nombre de pots à feu et de feu de joie, simulaient assez bien les retranchemens et les grandes gardes d'un camp en état de défense. Les troupes avaient pris position au pont St-Nicolas: la guérite de l'état

L'étoile, splendidement illuminée et plusieurs grandes embarcations de la douane étaient placées en face à peu de distance du rivage. Du côté de la ville, de longues lignes de feu se croisant dans tous les sens, les toits et les fenêtres des édifices publics et des maisons particulières étincelaient de milliers de lumières; le son des cloches de toutes les églises se mêlant au bruit du canon qui grondait par intervalle, le pétilllement des fusées lancées dans toutes les directions, la musique militaire, l'explosion des bombes et de la mousquetterie dont les feux de bengale se confondaient avec ceux d'un ciel étoilé, tout cela, disons-nous, joint aux sentimens d'amour dont le pays est si justement pénétré envers la dynastie d'Orléans, donnait à cette belle soirée, une couleur si vive, un si brillant éclat, un caractère si prononcé de patriotisme, qui aurait pu faire croire au retour d'une de ces illusions féeriques que notre imagination aime quelque fois à se représenter.

Dans l'intérieur de la ville on remarquait même profusion de lumières, même mouvement, même vie. L'illumination du port était aussi d'un très bel effet: il offrait à la vue l'aspect d'un véritable panorama. Plusieurs arcs de triomphe portant des inscriptions en témoignage de dévouement au roi et à son auguste famille avaient été élevés par de simples particuliers. On remarquait, entre autres, celui du quartier des Jésuites. L'hôtel de la marine attirait aussi l'attention publique, par le luxe et le bon goût qui avait présidé à sa décoration. Nous n'omettrons pas non plus de signaler l'arc de triomphe en myrthe placé à l'entrée du cours Louis-Philippe; les vœux exprimés dans l'inscription qui le surmontait étaient dans tous les cœurs.

Grâce au bon sens et à l'esprit d'ordre qui animait la population de notre pays, aucun accident fâcheux n'est venu troubler cette belle fête, dont le souvenir durera long-temps encore après nous, par la profonde impression qu'elle a dû laisser dans les cœurs de nos enfans appelés à vivre sous le règne de l'auguste prince que la providence nous envoie sous d'aussi heurieuses auspices. — La plus expansive cordialité, l'unanimité la plus parfaite n'ont cessé de régner sur tous les points de la ville. Entre neuf et dix heures, la foule s'est insensiblement écoulée chacun partageant le plaisir d'avoir, en cette heureuse circonstance, donné une preuve de plus de son dévouement au Roi et à la France.

Le banquet offert par les membres du conseil municipal aux principales autorités a eu lieu dimanche dernier, une table de quarante couverts, splendidement servie, était dressée dans la grande salle de l'hôtel de ville. La cordialité la plus parfaite a régné entre les convives, et leur joie a surtout éclaté au moment des Toasts.

M. le Maire Lota a porté le premier toast:

« Au Roi, dont les vertus, le génie pacificateur et le talent, ont fait de la belle France le foyer civilisateur de l'univers!  
« A son auguste famille qui, par d'impérissables bienfaits a su se captiver tous les cœurs!  
« Ohi, à la dynastie de Juillet, dont le nouveau

rejeton nous est annoncé avec un nouvel acte de munificence royale!

« Puisse-t-elle prospérer et régner à jamais pour le bonheur de la France!

« Que ce vœu s'accomplisse!!! et la Corse fière d'appartenir à la grande nation, verra s'accomplir aussi cette ère de prospérité commencée, pour elle, depuis 1830!

Vive le Roi!

Vive la Famille Royale!

M. Milanta, 1<sup>er</sup> adjoint, a porté le deuxième toast en ces termes:

« A Son Altesse Royale Monseigneur le duc d'Orléans!

« A la conservation des jours précieux de l'héritier présomptif du trône que toute la France admire et chérit!

« Au Prince que la Providence a doué de ces talens, et de ces vertus qu'elle n'accorde qu'à ceux prédestinés par elle à gouverner les grandes Nations pour les rendre heureuses et puissantes!

« A la prospérité du généreux Protecteur de la Corse!

« Puisse le Ciel, exauçant nos vœux, faire jouir au Prince Royal, à son auguste Epouse, et à leur jeune fils, de longs jours pour le bonheur de la France!

« Faisons retentir dans cette enceinte, et partout ailleurs, des accents de reconnaissance, d'amour, et de dévouement!

« Vive S. A. R. Monseigneur le duc d'Orléans!

M. Giralt, membre du conseil, premier inscrit au tableau, a porté le troisième toast:

« A S. A. R. Le Comte de Paris gage d'espérance, de bonheur, appelé à perpétuer la dynastie de juillet, il grandira pour la France!

« Vive S. A. R. le Comte de Paris!!!

Ces différens toasts ont été accueillis par les cris, plusieurs fois répétés de, *Vive le Roi! Vive la famille royale! Vive le duc d'Orléans! Vive le Comte de Paris!* Et ils ont été annoncés à la population, par des salves de boîtes.

Pendant tout le repas, notamment au moment des toasts la musique du 20<sup>e</sup> léger a exécuté des airs patriotiques.

M. Jullien, intendant militaire de la 17<sup>e</sup> division, inspiré par la circonstance, a improvisé les vers suivans:

Des Rois bâtissant sur le sable  
Du peuple repoussaient les droits.  
Mais Philippe, habile, équitable  
Bâtit sur le rocher des lois.  
Nos droits avec la monarchie  
Sous lui sont à jamais unis;  
Vive donc notre Dynastie!  
Vive le Comte de Paris!

Cet impromptu, et les sentimens qu'il exprime, ont fait éclater les applaudissemens des convives, et les cris de *Vive le Roi! Vive le Comte de Paris!* ont retenti de nouveau.

Toutes les nouvelles qui nous parviennent de l'intérieur de l'île sont unanimes sur l'enthousiasme avec lequel la naissance de Monseigneur le Comte de Paris, a été célébrée par nos populations rurales.

On nous écrit de Furiani:

« Vous ne pouvez vous imaginer tout l'enthousiasme qui s'est manifesté à l'occasion de la célé-

bration de la naissance de Monseigneur le Comte de Paris. Dès le matin tous les habitans, en habit de fête, précédés par M. le maire, se sont rendus à l'église pour assister à la Messe et au *Te Deum* qui y ont été chantés. Après la messe une abondante distribution de pain, de vin et d'argent a été faite aux pauvres de la commune. Cette distribution a eu lieu sous l'arc de triomphe, qu'on avait élevé sur la place de la Paroisse. Le soir, des feux de joie et l'illumination de l'arc de triomphe, de l'église, de notre tour historique et des maisons particulières, devaient servir à éclairer un bal champêtre. Mais au moment où la population se disposait à se rendre sur la place où devait avoir lieu le bal, une pluie battante est venue interrompre cette réjouissance. Cette fête a eu lieu sans que le budget de la commune ait eu à supporter la moindre dépense. Le dévouement de M. le maire et des principaux habitans du village, avait pourvu à tous les frais.

La munificence bienveillante de Mgr. le duc d'Orléans pour la Corse, se montre dans toutes les occasions. Un simple ouvrier, artiste ingénieux, Poggi, qui sans presque aucune étude antérieure, est parvenu à faire de très jolis ouvrages avec les pierres ollaires qu'il va ramasser dans le *Golo* et le *Bivincio*, s'est imaginé qu'il pouvait faire des veilleuses avec ces pierres transparentes. Il a osé en adresser une à S. A. R. et une plume amie lui a prêté ces vers où la veilleuse est censée parler:

Je quitte mes rochers et pars dans l'espérance  
De veiller au berceau d'un futur Roi de France.

S. A. R. a bien voulu accueillir cet hommage et même avant que l'augure de Poggi se fût réalisé si heureusement pour la France, elle lui a adressé une gratification de 150 fr.

Nous sommes heureux de signaler cette industrie naissante en Corse, et cette générosité de Mgr. le duc d'Orléans, envers un de nos compatriotes.

Par ordonnance royale du 31 août dernier, M. Pietri (Joseph Marie) a été nommé juge de paix du canton de Rogliano en remplacement de M. Pietri (Mathieu) décédé.

#### SUR LE RÉGIME DES PRISONS.

S'il importe de s'occuper du régime des prisons, c'est-à-dire de la réforme morale des prisonniers, soit qu'ils ne soient encore que prévenus, soit qu'un jugement les ait fait passer dans la classe des condamnés, il ne serait pas moins essentiel de porter une attention sérieuse sur l'état matériel des établissemens pour peines, et sur les maisons d'arrêt. Nous n'avons cessé de signaler les graves abus qui se sont glissés dans leur administration intérieure. C'était surtout aux approches des sessions annuelles de notre conseil-général, qu'un cri de douleur s'échappait du fond de ces sombres et humides souterrains, que l'on nomme Maisons d'arrêt et de Justice.

Le triste tableau que nous avons tracé de la position de tous les malheureux qui privent de leur liberté des mandats de dépôt, ou des ordonnances de prise de corps, n'a guère ému les mandataires des cantons. Sous l'empire d'une loi qui met

la liberté du citoyen à la merci d'un juge d'instruction, qui va jusqu'à lui donner le pouvoir de le condamner provisoirement aux rigueurs du secret; d'une loi qui refuse des dédommagemens, lorsque un élargissement tardif sur la preuve de son innocence ne peut réparer ni les brèches faites à sa fortune ni adoucir entièrement ses souffrances morales, qu'est-ce qui pourrait leur répondre qu'ils ne seront jamais poursuivis? En passant à côté de ces sombres demeures, où la privation de la liberté est la moindre des peines, ne se disent-ils jamais: le déteu qui gémit des mois entiers entre l'espérance de l'élargissement et la crainte d'une Cour d'assises, est peut-être un innocent!

Tandis que nous allons pendant les séances du conseil-général discuter des intérêts bien moins importants, la santé de ces malheureux s'alère les germes des plus graves maladies se développent d'une manière effrayante au milieu de misères pestilentiels, qui s'élèvent de la paille pourrie, seule couche qu'il puisse obtenir de la main d'un gardien impitoyable. Cependant on promet toutes les années de consacrer des fonds à l'amélioration des prisons du ressort. Le nombre des détenus est considérable; tout le monde convient que quelques semaines de captivité suffisent pour miner les plus fortes constitutions. Et quand on songe que grâce à la législation Réalier-Dumas sur le port des armes, des citoyens domiciliés, des notables y ont été renfermés, pendant plus de cinquante jours, on ne comprend guère cette insouciance sur le mauvais état des Maisons d'arrêt.

Nous n'ajouterons plus qu'un mot. — Que les fonctionnaires pour qui les visites des prisons sont un devoir, ne laissent point le pas à leur aspect; qu'ils surmontent une fois le dégoût, qu'inspire leur approche, et nous sommes sûrs, que le conseil-général apportera désormais tous ses soins à l'amélioration de ces établissemens.

Les Maisons d'arrêt et de Justice n'ont pas été établies pour faire souffrir, mais pour assurer de la personne d'un citoyen soupçonné d'un crime, *ad continendos homines, non ad puniendos*. Et pourtant la sûreté des détenus et la seule chose dont on se préoccupe! Tout ce que l'on demande, c'est qu'ils ne puissent se sauver.

Les prisons de Corte, réclament depuis long-temps d'urgentes réparations. Ce sont des cloaques infectes, d'où on ne peut approcher sans un serrement de cœur. Nous laisserons donc à d'autres le soin de répondre aux questions de la circulaire de M. le ministre de l'Intérieur.

Avant d'examiner si le régime de Philadelphie est préférable à celui d'Ambrun, il conviendrait, peut-être, d'améliorer les maisons d'arrêt et de Justice de notre département et de remédier aux abus. Envisagé sous ce dernier point de vue, la question touche de si près à la morale publique, que nous éprouvons le besoin de revenir sur cet important sujet avec des plus grands développemens. — C'est l'opinion qui a manifesté M. Blas, qui, plus spécialement chargé d'examiner l'état des prisons en Corse, le savant envoyé de l'Institut, n'a pu se défendre d'un sentiment de douleur en voyant, comme il le disait lui-même, le

vice à côté de la vertu, la mort à côté de la vie.

Cet homme de bien a marqué sa visite dans cette triste demeure par un acte de bienfaisance. Un malheureux que le fisc y détenait pour une somme de 60 fr. cherchait vainement par des certificats d'indigence d'obtenir son élargissement. M. Blanqui a payé sa rançon entre les mains de l'employé de la régie. Des larmes d'attendrissement ont prouvé à M. Blanqui combien les Corses attachent de prix à la liberté, et combien il est doux de céder à des mouvemens de générosité.

De stériles paroles de consolation ne nous acquiescent point envers le malheur. M. Blanqui a trouvé ces prisons tellement affreuses, qu'il voudrait les voir fermer sans retour. L'humanité y a gémi assez long-temps. Il faut avoir la sensibilité des guichetiers, pour n'être pas saisi d'horreur à la vue de tout ce que les prisonniers y endurent de souffrances et de misère.

On lit dans le *Journal de la Corse* du 5 septembre l'adresse suivante, signée par 19 membres sur les 25 qui étaient présents au conseil-général.

« A M. Jourdan (du Var) préfet de la Corse, officier de la légion d'honneur.

M. le préfet,

« Le département de la Corse n'a que des éloges à donner à votre administration. Vos travaux n'ont laissé rien à désirer. Tout le monde a pu se convaincre de votre impartialité, de votre activité infatigable et de votre sollicitude constante et éclairée pour les graves intérêts qui vous sont confiés.

« Les membres du conseil-général soussignés regrettent vivement que des discussions de formalités, ayant amené la dissolution du conseil plutôt qu'il ne fallait, ne leur aient pas permis de vous en témoigner toute leur gratitude et leur satisfaction. Ils émettent le vœu sincère que le gouvernement du roi vous laisse long-temps parmi eux pour achever ce que vous avez si heureusement commencé.

« Ajaccio le 3 septembre 1838.

« Les membres du conseil-général du département.

Signés: MM. Cuneo d'Ornano, Poli, F. A. d'Ornano, L. Benedetti, Peretti, Pietrasanta, Paoli, Saliceti, R. Sebastiani, Jh. Maltedo, P. Casale, B. Raffaelli, S. de Buttafoco, J. Estelà, Belgodere de Bagnaja, C. Roccaserra, D. Versini, Gavini Laurelli.

Depuis deux ans des prix et des récompenses sont accordés par la faculté de droit d'Aix, à ceux de ses élèves qui se sont les plus distingués dans leurs études. Nous sommes heureux de pouvoir annoncer qu'un concours qui a eu lieu cette année c'est un de nos compatriotes, M. François Cortegiani de Corte, qui a obtenu le double prix consistant en une médaille d'argent et un ouvrage de droit. Deux journaux de Marseille, le *Garde National* du 21 et le *Gazette du Midi* du 27 août dernier, en rapportant la liste des élèves couronnés, font une mention toute particulière du mérite distingué de notre compatriote. Nous l'avons toujours dit, et le gouvernement éclairé du Roi a fini par le comprendre, les Corses sont nés pour l'étude, et principalement pour les études sérieuses. Aujourd'hui que, comme l'a si bien dit M. le ministre de l'Instruction publique, on envoie l'Instruction chercher les Corses et s'établit à leurs foyers, que de jeunes intelligences vont se développer, et quels talens supérieurs ce pays trop long-temps dédaigné ne promet il pas à la mère patrie!...

L'administration des ponts et chaussées vient de mettre en adjudication pour le 1<sup>er</sup> octobre prochain, les travaux suivans:

1<sup>re</sup> Route royale de Calvi à Corte, par *Ponte alla Laccia*: construction entre la propriété du sieur Bartoli Mathieu, d'Occhiatana, et le village de Belgodere, sur une longueur de 4,140 mètres. Les dépenses s'élèvent à 160,000 fr.

2<sup>de</sup> Route royale d'Ajaccio à Bonifacio: construction entre le ruisseau de Canale à l'entrée de la ville de Sartene et la *bocca abitrina* sur une longueur de 3,753 m. 35 cent. Ces travaux s'élèvent à la somme de 130,000

TOTAL. 290,000

#### NOUVELLES DIVERSES.

PARIS.

Malgré leur caractère d'improvisation si soudaine les réjouissances publiques pour la naissance du comte de Paris, ont été célébrées avec un développement et une magnificence bien dignes de la circonstance. Le temps qui a été couvert pendant la matinée, s'est levé dans l'après midi et la soirée a été superbe. La plupart des boutiques furent fermées de bonne heure et l'affluence des curieux se répandit bientôt dans toutes les directions affectées à la célébration de ces réjouissances nationales. Les quais les ponts les terrasses du jardin des Tuileries, la place de la Concorde étaient encombrés. Toutes les figures rayonnaient de joie et de bonheur: Cette joie devint tout-à-coup générale et animée dès que le signal donné par les fusées parties du château et par un groupe de 5 ballons lumineux lancés du quai d'Orsay fit commencer le feu d'artifice. Les débuts pyrotechniques ont été d'abord assez lents puis comme par enchantement les rives de la Seine s'illuminèrent de mille gerbes de feu; et au milieu des nombreuses détonations la foule put contempler de beaux et riches effets de flammes et de clarté. La principale pièce figurait un immense écusson tout flamboyant, représentant le vaisseau de forme antique, emblème de la ville de Paris; au-dessus on lisait: *vive le Comte de Paris* à droite et à gauche deux immenses rosaces se sont transformées en soleils girans, et alors des cascades de feu versèrent leurs flots dans la Seine. Ce feu d'artifice a présenté en outre une curiosité remarquable, c'est qu'il a été couronné par 4 bouquets successifs, en l'honneur du roi, du duc d'Orléans, et du Comte de Paris. Ces quatre éruptions volcaniques ont obtenu le plus grand succès et soulevé des cris d'admiration dans la masse des spectateurs, on avait renouvelé sur l'eau la fête nocturne qui fut exécutée aux derniers anniversaires de juillet. Trois bateaux à vapeur illuminés en verres de couleur, portant des orchestres d'harmonie, reflétant dans les eaux de la Seine les teintes vives de leur brillante illumination; des batelets ornés de fallots de diverses couleurs circulaient comme des gondoles parvoisées de lumière; et de ces diverses embarcations portaient des pièces d'artifices, dont les unes s'élançaient dans les airs, et les autres flottaient au cours de l'eau, tandis qu'un ballon portant une masse de fusées et d'étoiles s'élevait pour s'embraser bientôt comme un soleil qui aurait éclaté dans l'espace. Ce spectacle était vraiment admirable, et pouvait donner une idée des anciennes fêtes nautiques du Lido et des Lagunes de Venise. Parmi les illuminations des monuments publics, on remarquait celle de l'arc de l'étoile, couronné à son sommet d'une vaste auréole de flamme. L'illumination au gré de la façade de l'hôtel-de-ville mariait agréablement la blancheur et l'éclat incomparable de ses lumières aux teintes grisâtres du vieil édifice de Philibert Delorme. — Un très grand nombre de maisons particulières étaient illuminées. — En somme la fête donnée ou plutôt improvisée par la capitale

en l'honneur de la naissance du Comte de Paris, a eu un éclat, une magnificence et un caractère d'entraînement tout à fait digne de cet heureux événement.

— A l'occasion de la naissance de Mgr. le C<sup>te</sup> de Paris, le roi a bien voulu accorder grâce entière ou des commutations et réductions de peine à un grand nombre de militaires dont la conduite et le repentir avaient été l'objet de rapports favorables :

- 385 militaires condamnés soit au boulet ou aux travaux publics, soit à l'emprisonnement, ont été graciés.
- 222 militaires subissant des peines semblables ont obtenu une réduction dans la durée de leur peine.
- 37 militaires récemment condamnés aux fers ont été aussi l'objet d'une commutation de peine.
- 15 militaires condamnés à mort ont également obtenu une commutation.
- 659 militaires ont été l'objet de la clémence de S. M.

— A peine de retour d'une longue campagne Mgr. le prince de Joinville a voulu de nouveau prendre part à une expédition périlleuse. Grâce à son activité et à celle des officiers qui le secondent, l'armement des bâtiments désignés pour cette expédition a été prêté en très peu de jours.

— On croit que l'ambassadeur de France à Londres, se rendra, vers la fin de septembre à Paris.

— D'après les dépêches du comte de Pahlen, reçues par l'ambassadeur de Russie, il paraît que la visite du grand duc Alexandre en Angleterre, est indéfiniment ajournée. Une indisposition récente encore ce prince à Ems.

**PERPIGNAN, le 30 août, au soir.**  
Le conseil de guerre, après deux heures et demi de délibération, a déclaré le général de Brossard, coupable du troisième chef d'accusation, immixtion, comme fonctionnaire, dans des affaires incompatibles avec sa qualité, les autres chefs ayant été écartés, il a été condamné à six mois de prison, huit cents francs d'amende, aux frais, et déclaré incapable de toute fonction publique.

— D'après les nouvelles les plus récentes de Constantinople, les ministres de la Porte tiennent de fréquents conseils auxquels le Sultan assiste souvent; des conférences ont lieu aussi dans le Bosphore : elles sont relatives, à ce qu'il paraît à la question égyptienne qui paraît devoir être résolue cette année. On dit que le Sultan doit décidément réaliser son voyage à Smyrne, où se trouve actuellement la flotte ottomane; on prétend même que le bateau à vapeur le *Phœnix* fait les approvisionnements nécessaires à cet effet.

— Le bruit de la capture par les Russes, du Schooner parti dernièrement avec des munitions pour les Circassiens est démenti aujourd'hui : ce bâtiment est arrivé à sa destination en dépit des croisières russes; il paraît même que son propriétaire M. Bell, se propose d'organiser une légion polonaise en Circassie, ce qui donnerait une nouvelle importance à cette lutte contre la Russie.

— Un ingénieur français qui a déjà rendu d'éclatants services à la Porte ottomane, M. Chatillon, a découvert tout récemment une mine d'une grande richesse, dans la haute Asie : cette découverte viendrait fort à propos; car le gouvernement éprouve toujours de grands embarras financiers. Il est vrai que pour y remédier, le ministre ottoman à Paris a été chargé de contracter un emprunt avec la maison Rothschild : quelques personnes prétendent qu'il a réussi dans cette importante mission. L'Armée turque d'Asie est commandée par le Seraskier *Iskender Pacha*, a fait de nouveaux progrès vers Adana et vers la capitale de la Syrie. Sur le côté des égyptiens, rien de remarquable. Un événement sur mer, les deux

flottes ont également à l'observer. Celle du vice-roi se compose de neuf vaisseaux de ligne de 90 à 120 canons, cinq frégates, cinq corvettes, six bricks ou goélettes, et un bateau à vapeur. Deux divisions ont été envoyées en reconnaissance dans l'Archipel.

— Un fâcheux événement a signalé les élections d'Yarmouth : un électeur qui avait pris une part active aux opérations, avait répété plusieurs fois que si Baring, le candidat de son choix, échouait, il se pendrait. L'élection était terminée vers 4 heures. — A 5 heures, l'infortuné n'existait plus.

Le *Constitutionnel*, qui depuis la fin de la session, a déjà publié une nouvelle de M. Scribe, la *Maitresse anonyme* et une nouvelle de Muc. Reybaud, *Thérèse*, publiera dans le mois de septembre une seconde nouvelle de M. Scribe.

**AVIS IMPORTANT AUX FRÈRES DE FAMILLE.**

D'après une décision du conseil-royal en date du 24 août dernier, les études préparatoires à l'examen du baccalauréat-ès-lettres ne peuvent être suivies que dans les collèges de l'Université ou l'enseignement complet a été autorisé, sauf l'exception qui permet de faire les deux dernières classes à la maison paternelle :

Voici le texte de l'arrêté du ministre.

**ART. 1.<sup>er</sup>**

Il est interdit à tout chef d'institution, maître de pension et à toutes autres personnes de faire ou de maintenir, sous quelque forme que ce puisse être, l'annonce de cours préparatoires aux examens du baccalauréat-ès-lettres. Toute annonce et indication de ce genre devra être immédiatement supprimée sous les peines de droit.

MM. les inspecteurs des Académies veilleront à la prompte exécution de cette disposition et nous en rendront compte.

**ART. 2.**

Tout individu qui, par une voie quelconque, annoncera des cours préparatoires aux examens du baccalauréat-ès-lettres, sera signalé au procureur du roi, et il sera fait mention, par une insertion d'office dans les feuilles publiques, des poursuites qui seront exercées en conséquence.

**ART. 3.**

MM. les inspecteurs constateront, par une visite spéciale, que les chefs d'institution et maîtres de pension se renferment strictement dans les limites de l'enseignement attribué à ces deux sortes d'établissements.

**ART. 4.**

Les candidats aux examens du baccalauréat-ès-lettres qui n'auraient pas suivis les cours des collèges royaux, communaux ou établissements de plein exercice, ne seront point admis à subir les dits examens, s'ils ne se sont pas fait inscrire quinze jours à l'avance au secrétariat de la Faculté des lettres devant laquelle ils demandent à être examinés, et si, au moment de l'inscription, ils n'ont pas déclaré dans quel lieu et sous quels maîtres ils ont suivi les cours de rhétorique et de philosophie, et cela sans préjudice des certificats exigés.

Tout candidat dont les déclarations seront reconnues inexacts sera déferé au conseil académique.

Chaque déclaration recevra un numéro d'ordre et nous sera immédiatement transmise. Toutes ces mesures sagement dictées sont prises pour écarter la fraude et l'ignorance, pour exiger la paresse, le diplôme de bachelier qui ouvre toutes les carrières ne doit pas être un titre obtenu par la surprise, il faut le conquérir par de fortes études qui promettent à la société un citoyen utile et honorable.

**MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA**  
**ARRIVÉES.**

Du 29 Août au 5 septembre 1838.

CERVIONE, gondole *St-Joseph*, cap. Paoli.  
MARSEILLE, brick *l'Indépendant*, c. Brun.  
CALVI, mistick *St-Jean-Luc*, c. Canavaglia.  
MARSEILLE, goélette *la Conception*, Mariani.  
VENZOLASCA, tartane *l'Ange-Raphaël*, Soldani.

**DÉPARTS.**

LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota.  
TOULON, bateau à vapeur *le Far*, cap. Vali.  
VENZOLASCA, tartane *l'Annonciation*, Guasco.  
Idem. tartane *l'Ange-Raphaël*, Soldani.  
Idem. goélette *la Ville de Bastia*, Zuani.  
MARSEILLE, tartane *l'Ange-Raphaël*, c. Moneglia.

LIVOURNE, bœuf *St-Joseph*, cap. Bertocci.  
CAGNANO, mistick *St-Joseph*, c. Benigni.  
LIVOURNE, gondole *St-Joseph*, cap. Paoli.  
PORTOVECCHIO, goélette *la Rubertine*, Oliva.  
CERVIONE, mistick *le Pipi*, cap. Gentile.  
MARSEILLE, bombarde *St-Charles*, cap. Ersar.  
ORAN, brick *l'Indépendant*, cap. Brun.  
RIO, (le d'Elbe) tartane *l'Ange-Raphaël*, cap. Soldani.

Arrivées du 5 au 12 Septembre.

TOULON, bateau à vapeur *Golo*, cap. Cuneo.  
CAGNANO, mistick *l'Assomption*, c. Benigni.  
CERVIONE, goélette *la Rubertine*, c. Oliva.  
Id. id. *la Ville de Bastia*, c. Zuani.  
Id. mistick *le Pipi*, c. Gentile.

Départs du 5 au 12 Septembre.

PORTOVECCHIO, goélette *la Rubertine*, cap. Oliva.  
TOULON, bateau à vapeur *Le Far*, c. Cuneo.  
VENZOLASCA, mistick *l'Assomption*, c. Thiers.  
MACINAGGIO, goélette *Conception*, c. Mariani.

**FAILLITE.**

Par jugement du tribunal de commerce de l'arrondissement de Bastia, département de la Corse, en date du 7 de ce mois de septembre, le sieur Roch Oranga, ci-devant commerçant à Bastia, a été déclaré en état de faillite à partir du 5 de ce mois, et a nommé M. Gregori, juge près le dit tribunal, juge commissaire, et Joseph Vanner commerçant à Bastia, syndic provisoire de la même faillite.

Tous les créanciers sont invités à se présenter par devant M. le juge commissaire susdit, le 22 de ce mois, à deux heures de relevée, dans la chambre de conseil du tribunal précité.

Pour extrait conforme,  
Le greffier du tribunal de commerce séant à Bastia,  
Signé : A. D. MARIOTTI.

En vente chez les Frères Fabiani, Imprimeurs-Libraires à Bastia.

**NOVELLE**  
**STORICHE CORSE**  
DI F. O. RENUCCI.

*Rivedute, corrette ed accresciute di*  
**SEI NOVELLE INEDITE.**  
Prezzo 1 franco 50 cent.

Le Gérant N. TARTAROLI.

Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

MERCREDI 19 SEPTEMBRE 1838.

**ON S'ABONNE A BASTIA**

AU BUREAU DU JOURNAL.  
A PARIS  
A l'Office-Poste de LEPRELLETIES LORRAIN  
et C<sup>te</sup>, Place de la Bourse N<sup>o</sup> 5  
P. DASTRES et C<sup>te</sup> rue Caillon N<sup>o</sup> 13  
PROVERBE DE LA BOULAYE rue St Honoré  
N<sup>o</sup> 297, où l'on reçoit les annonces pour  
l'insulaire français.



**L'Insulaire Français**

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CHIFFRE ANNEE, N<sup>o</sup> 201.  
BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE BASTIA

POUR UN AN	16 fr.
POUR SIX MOIS	8
POUR TROIS MOIS	4
POUR LE CONTINENT	20
POUR L'ÉTRANGER	24

Pris d'insertion, 40 c. la ligne.  
CE JOURNAL PARAÎT TOUS LES MERCREDIS.

**BASTIA.**

Le maire de la ville de Bastia prévient ceux des élèves du collège de cette ville, de l'âge de dix huit ans, qui désireraient se porter candidats pour jouir du bienfait accordé par S. A. R. Mgr. le duc d'Orléans, dont le but est d'envoyer quatre jeunes gens de la Corse à l'institution agronomique de Grignon, qu'ils aient à se présenter, sans le moindre délai à M. le principal de ce même collège, qui est chargé par M. le Recteur de l'académie de la Corse de leur faire subir l'examen exigé, pour dresser ensuite la liste des trois candidats, parmi lesquels sera choisi celui qui doit profiter des bienveillantes intentions de S. A. R. Fait à Bastia, en l'hôtel de ville le 17 septembre 1838.

Le maire de la ville de Bastia,  
Lota.

**COLLÈGE COMMUNAL.**

AVIS.

Conformément aux dispositions contenues dans la lettre de M. le recteur, en date du 8 du présent mois, la rentrée des classes aura lieu le lundi 24 à 10 heures du matin; elle sera précédée de la messe du St-Esprit célébrée à l'église de St-Jean, et à laquelle devront assister tous les élèves accompagnés du principal et de MM. les régens. A l'issue de la messe il y aura réunion de bureau d'administration à l'effet de dresser le procès-verbal constatant la présence de tous les fonctionnaires du collège.

Les premiers jours de la rentrée seront consacrés à des examens sévères destinés à reconnaître les élèves aptes à passer dans une classe supérieure; tout élève jugé trop faible restera dans la classe où il était l'année précédente; et il en sera de même de l'écolier qui aura quitté le collège avant la fin de l'année scolaire, ou qui, sans cause légitime, légalement motivée ne sera pas présent au moment de la rentrée; enfin aucun élève ne sera admis dans une classe supérieure s'il n'a pas fait la classe immédiatement inférieure, il ne pourra non plus faire simultanément deux classes. Les règlements de l'Université sont formels,

ainsi que les ordres donnés par M. le recteur pour leur stricte exécution; nulle considération ne les fera enfreindre.

Par ordonnance royale, M. Rocca Cristinacce, a été nommé juge de paix du canton d'Evisa en remplacement de Toussaint Fabiani décédé.

Ce matin un enfant à peine âgé de trois ans et que sa mère par une imprévoyance coupable avait laissé seul à la maison, est tombé d'un 6<sup>e</sup> étage du palais Rinesi, du côté de la mer. Ce malheureux événement qui a jeté la consternation dans tout le quartier devrait servir d'enseignement aux mères de famille!

**CONSEIL-GENERAL.**

**RÉSUMÉ DES TRAVAUX LES PLUS IMPORTANTS.**

BUDGET DES DÉPENSES ORDINAIRES.	
Chap. 1 <sup>er</sup> . TRAVAUX ORDINAIRES DES BATIMENS.	61,00 fr.
Chap. 2. CONTRIBUTIONS.	2,000
Chap. 3. LOYERS DES HOTELS DE PRÉFECTURE.	1,800
Chap. 4. MOBILIER DE LA PRÉFECTURE ET DES BUREAUX DES SOUS-PRÉFECTURES.	1,300
Chap. 5. CANTONNEMENT DE LA GENDARMERIE.	19,100
Chap. 6. PENSIONS DÉPARTÉMENTALES.	24,950
Chap. 7. COURS ET TRIBUNAUX.	18,700
Chap. 8. CORPS DE GARDE DES ÉTABLISSEMENTS DÉPARTÉMENTAUX.	450
Chap. 9. ENTRETIEN DES ROUTES DÉPARTÉMENTALES: dont 7,582 fr. 50 c. à la route d'Alaccio aux bords de Gualony, 4,822 fr. 50 c. celle de Bastia à Macinaggio, 4,682 fr. 50 c. celle de Calvi à St-Florent; 5,132 fr. 50 c. de pont de Golo à Prunetta, 3,322 fr. pour réparations, suivant les besoins de chaque route; et 2545 fr. pour traitement des deux conducteurs, ensemble.	27,746
Chap. 10. ENFANS TROUVÉS OU ABANDONNÉS: dont 12,000 fr. pour le dépôt central; 26,200 fr. pour autres entretiens à la campagne, et 1,800 fr. traitement de l'inspecteur, ensemble.	40,000
Chap. 11. ALIÉNÉS.	3,000
Chap. 12. IMPRESSIONS: Listes électorales et du jury, comptes etc. par abonnement avec l'imprimeur de la préfecture.	5,275
Chap. 13. ARCHIVES DU DÉPARTEMENT, 1,620 fr. à l'archiviste, savoir: 800 fr. pour son traitement, et 820 fr. titre de récompense des bons services de M. De-lacroix, et pour un dépôt-remplacement extraordinaire d'archives. Les autres 200 fr. consacrés à l'achat de carton, etc. ensemble.	1,820
Chap. 14. FRAIS DE TRANSLATION DE ROUTE, etc. TRANSLATION DE CORDAINES, SECOURS DE ROUTE etc.	3,600
DÉPENSES FACULTATIVES.	
Pour travaux à l'établissement thermal de la Calandancia.	3,182
Id. Id. de Gullera.	900
A la route d'Alaccio aux bords de Gualony.	3,822
Id. de Bastia à Macinaggio.	3,368
Id. de Calvi à St-Florent.	2,880
Id. de Golo à Prunetta.	2,112

Pour travaux d'art sur cette dernière route.	1,000
Id. nécessités par l'entassement de la route de Vecovato avec la route de Golo à Prunetta.	400
Pour la construction du pont de Negro, cap-Corse.	500
Construction du pont de la Barchetta.	1,200
Poucaux sur la route de Lori.	500
Fontaine, au lieu dit fontana, d'Olmia à St-Florent.	350
Ouverture du chemin de Lallano à Saliceto.	400
Fontaine sur le chemin de Pietra à Moita.	700
Travaux à la fontaine supérieure acide d'Orezza et à celle de Piedicroce.	750
Pont sur la route de Ghisoni à Lugo de Nazza.	350
Fontaine sur le chemin qui conduit à Isolaccio.	200
Fontaine de Prunelli.	100
Pont de Moitafio.	150
Fontaine d'Altiani.	150
Pont de Piedicroce de Gaggio sur le Tavignano.	450
Route de St-L. ulina, entre Corte et Calacoccia.	200
Travaux d'art sur le chemin vicinal de Serrano à Tralonca.	243
Travaux d'art d'Orezza à Soveria.	200
Pont de Muracciolo et de Poggio de Venaco.	240
Fontaine de Propriano.	400
Chemin vicinal de Binassone.	250
Passerelle sur la rivière Bonifazio.	500
Fontaine communale de Portovecchio.	500
Chemin de Bonifacio à Portovecchio.	83
Fontaine de Bicchiano, près de la route royale.	884
Pont de St-Antoine, entre Serra et Loria.	300
Pont sur la rivière de Finiciccia entre Loria et Carhini.	1,160
Pont de Sta-Basilata de Calenzana.	583
Chemin vicinal d'Olimi et Capella.	999
Fontaine de Canale.	400
Fontaine de Ste-Marie.	200

**ENCOURAGEMENTS.**

Pour la pépinière de Corte.	500
Entretien d'élèves à l'école de Chalor.	375
Encouragement supérieur de Corte.	5,000
Entretien d'un élève à l'école centrale des arts et manufactures de Paris.	1,000
Secours à l'école de Moranella.	500
Au sieur Antoine Nuzzi, jeune peintre.	300
Au sieur Galetti id.	300
Au sieur Piraggi, entrepreneur de diligences.	2,000
Achat d'instruments nécessaires pour une école gratuite d'accouchement que M. le docteur Terrigi se propose d'ouvrir à Bastia.	300
Divers objets d'arts pour l'école de dessin à Corte.	550
Secours à la commune de l'Île-Rousse pour l'établissement d'une institution de veuve de St-Joseph.	1,000
A M. Petricchi, encouragement pour une plantation de mûriers.	200
Secours à l'hospice civil de Bastia.	433

**DÉPENSES DIVERSES.**

Pour la publication des délibérations du conseil-général, au nombre de 200 exemplaires.	300
Pour achat d'ouvrages d'administration.	250
Justifications pour lettres actions.	500

**VOTES DIVERS.**

Le conseil a émis le vœu :  
Que la Corse soit divisée en deux départements.  
Qu'un arrondissement soit créé à Cervione et qu'on rétablisse celui de Vico.  
Que le département soit représenté à la chambre par trois députés.  
Qu'on vise aux moyens d'augmenter la rétribution mensuelle des instituteurs primaires.

Qu'on transfère l'école normale d'Ajaccio à Corte.

Que le corps des volontaires soit augmenté d'un nouveau bataillon.

Qu'on classe, au rang des routes royales, les routes départementales de Golo à Prunette et d'Ajaccio à St-Florent, passant par Calvi.

Que chaque canton puisse avoir, comme autrefois, un percepteur des contributions directes.

Qu'on accorde les enfans trouvés, lorsqu'ils auront atteint l'âge de dix ans, aux propriétaires qui en feront la demande et qui offriront toutes les garanties désirables pour le bien être des enfans.

Qu'à l'expiration de l'entreprise actuelle, le service des postes soit fait par les bateaux à vapeur de l'état et que, pour le départ des paquebots, Marseille soit substituée à Toulon; que, pour avoir les arrivées et les départs trois fois par semaine, on établisse un troisième bateau qui touchera au port de Calvi.

Qu'on s'occupe le plutôt possible du dessèchement des marais de St-Florent.

Que la garnison soit augmentée au moins d'un régiment.

Le conseil général désire, en outre: la division du canton de Vezani en deux cantons; l'érection du hameau de Focicchia en succursale; du hameau d'Amaza en municipalité; la création d'un canton de Figari; l'érection en chef-lieu du canton de la commune de Nonza, arrondissement de Bastia; la distraction du territoire de Salecchia et Agriari, dépendant des communes de St-Gavino et St-Pietro, pour être réuni à celle de St-Florent; l'érection en commune du hameau de Ghisonaccia, arrondissement de Corte; le classement au rang des routes départementales des chemins: de Porto Pollo à Zicavo et de l'Ile-Rouasse à Prunette.

Le conseil émet encore le vœu; qu'on augmente d'un juge, le personnel du tribunal de Corte.

Que le traitement du recteur de notre académie soit porté aux taux de celui de ses collègues du continent.

Qu'une ligne de grande communication de St-Florent à Era soit classée, après l'accomplissement des formalités voulues par la loi; qu'on s'occupe du classement d'une autre ligne de grande communication de Cervione à Corte, passant par Chiara, Pietra, Moita et Zuani; et que le chemin de grande communication de Vescovalo à Piano soit prolongé jusqu'à la Porta.

Qu'une demande de M. Riant et compagnie au ministre du commerce, ayant pour objet l'exploitation des forêts de la Corse, puisse être favorablement accueillie et qu'on encourage toutes les compagnies industrielles qui offriraient des garanties désirables.

Que le domaine de l'Arena conserve la destination primitive de pépinière départementale.

Le conseil a pris en considération la demande de Mgr. l'évêque d'Ajaccio, relative à la cession du terrain de l'ancien jardin botanique, où monseigneur se propose de faire construire un petit séminaire; il a décidé que le département ferait la cession de ce terrain.

L'administration des ponts-et-chaussées vient de mettre en adjudication pour le 15 octobre prochain, les travaux ci-après:

1.° Route royale d'Ajaccio à Bonifacio: construction entre la bocca Celaccia jusqu'à la rivière de Baraci, sur une longueur de 19,905 mètres 30 cent. Le montant total des travaux divisés en deux sections s'élève à . . . . . 330,000 fr.

2.° Route royale de Calvi à Corte: construction entre le pont Bambino et la bocca Forcolina, sur une longueur de 7,800 m. 20 c. Ces travaux s'élèvent à . . . . . 180,000

510,000

### AVIS.

Le conseil de révision de la Corse se réunira le jeudi de chaque semaine à la préfecture à 1 heure après midi, à l'effet de statuer sur l'admission ou le rejet des remplaçants que les jeunes soldats seraient dans le cas de présenter.

Les pièces devront être déposées aux bureaux de la préfecture (3.° division) le mercredi à 4 heures du soir au plus tard.

### NOUVELLES DIVERSES.

Le Roi vient d'envoyer à S. M. la reine Victoria un présent magnifique; c'est un secrétaire d'un travail exquis qu'il a pris d'accepter comme souvenir et reconnaissance de l'accueil fait à S. A. R. Mgr. le duc de Nemours. Ce meuble a dû arriver à l'ambassade française à Londres, chez M. le comte Sebastiani.

Nous avons parlé, il y a quelque temps des tracasseries suscitées, à Naples, à nos paquebots postés du levant; le gouvernement français vient de leur intimer l'ordre de ne plus se présenter devant cette ville, où l'on voulait s'obstiner à les astreindre aux mêmes traitemens que les navires du commerce.

Les journaux politiques ont rendu compte du duel qui a récemment eu lieu entre M. de Sivyry, membre de la chambre des députés, et M. Lorois, préfet du Morbihan.

On nous écrit de Rennes que la Cour royale (chambre d'accusation et chambre d'appels correctionnels réunies) vient d'évoquer cette affaire sur le réquisitoire de M. le procureur-général. M. Ropartz a été nommé conseiller instructeur, et l'instruction a immédiatement été commencée contre les combattans et les témoins.

On s'accorde généralement à représenter l'état de la Sicile comme très inquiétant; la révolution ouverte a été et est très comprimée par l'emploi de la force et de la terreur, et néanmoins plusieurs bandes de mécontents, désignés sous le nom de bandits, se sont établies dans plusieurs provinces, surtout dans les environs de Catania et de Syracuse. L'escadre napolitaine composée de sept frégates, de quelques petits bateaux et de bateaux à vapeur armés, reste en observation sur les côtes de la Sicile, prête à se rendre au premier signal sur le point menacé.

Une lettre que nous recevons de Carlsruhe nous informe qu'il se disait que S. M. I., l'empereur des Russes avait reçu du prince Louis Bonaparte une lettre qui lui exprimait le vœu de se retirer en Russie, lettre à laquelle il aurait été répondu par le regret de ne pouvoir le satisfaire.

Si, en effet une telle démarche a été faite, elle viendrait à l'appui de nos prévisions, et ne laisserait plus de doute sur la résolution prise par le prince Louis, d'abord de ne pas troubler plus long-temps par sa présence le pays qui lui a donné généreusement l'hospitalité, ensuite de ne pas accepter le double rôle de Franco-Thurgovien, que lui conseillent de jouer certaines feuilles, à leur exemple. (Presse.)

Une autre ordonnance, datée du 15 août, et publiée aujourd'hui par le *Moniteur*, contient des dispositions nouvelles sur la solde et les supplémens des gens de mer et de terre et embarqués; elle abroge le tarif n.° 6 annexé à l'ordonnance du 11 octobre 1836, ainsi que les dispositions de l'article 133 de la même ordonnance, en ce qui concerne seulement le montant des délégations que les marins étaient autorisés à consentir.

On nous écrit de Toulon à la date du 8 septembre:

Le gouvernement prend enfin des mesures propres à amener une prompt solution de nos démêlés avec le Mexique; malheureusement on ne peut plus douter d'une chose aujourd'hui,

c'est que cette solution ne s'obtiendra qu'à coups de canons.

Un grand mouvement se fait remarquer dans l'arsenal maritime de notre port, et le télégraphe est toujours en mouvement. Ces jours derniers les bombardes le *Vulcan* et le *Cyclope* ont reçu leurs mortiers, et elles ont été aujourd'hui remorquées en rade, ainsi que le brick de guerre le *Zebre*. La corvette la *Favorita*, étant soumise à une quarantaine, ce bâtiment ne pourra pas donner des canonniers aux deux bombardes, qui doivent partir le 21 ou le 22, avec le brick le *Zebre*. Ces trois bâtimens doivent rallier, assurément, devant Cadix, la petite division dont M. le contre-amiral Baudin a pris le commandement, et qui se compose déjà des frégates la *Néréide*, portant le pavillon du contre-amiral, la *Médée*, la *Gloire*; de la corvette la *Crotale*, montée par M. le prince de Joinville, et du brick le *Cuirassier*. Tout ces bâtimens un nombre de huit, navigueront ensuite de conserve jusqu'au Mexique. La *Néréide* fournira des canonniers aux deux bombardes qui vont partir de notre port, et ceux qui sont arrivés par la *Favorita* sont embarqués à bord des bombardes le *Volcan* et l'*Eclair*, dont l'armement est poussé avec le plus grand activité.

Au départ de l'*Egérie*, qui a quitté Tunis le 29 août, le bruit était répandu que l'escadre turque aux ordres du Capitain-Pacha, avait quitté Smyrne, faisant route pour Tripoli de Barbarie, avec Oskhar-Pacha, nouveau bey de cette régence. (Sémaphore.)

Une escadre, commandée par M. Massieu de Clerval, va dit-on, croiser dans la mer Adriatique, afin de surveiller les ports sardes et d'empêcher les armemens qui s'y font au profit de don Carlos.

On lit dans la correspondance particulière du *Courrier de Lyon*, datée de Lausanne, 6 septembre:

La Diète helvétique s'est séparée le 3 et s'est ajournée au 1<sup>er</sup> octobre, pour donner aux députés le temps de consulter l'opinion des grands conseils et de recevoir de nouvelles instructions de leurs mandats. Si le proverbe vulgaire: *La nuit porte conseil*, à quelque vérité, il est permis d'espérer que ces quatre semaines données à la réflexion seront mises à profit par ceux de nos hommes d'état dont la passion a troublé le jugement, ou dont l'ambition de jouer un rôle, a fermé les yeux sur les conséquences de leur vote. Bien des faits peuvent intervenir pour modifier les dispositions guerroyantes, qui, spontanément, ou par imitation, se sont manifestées dans le sein de la Diète. Personne ne se flatte ici, néanmoins, que Louis Bonaparte prenne de son chef, la résolution de s'éloigner. Sa persistance à rester en Suisse, est même ce qui donne le plus d'audace aux sommités du parti qui veut la guerre. On compte, non sur les talens militaires de cet homme, mais sur le prestige de son nom pour intimider le gouvernement français. Nos radicaux ne doutent pas le moins du monde que son apparition à la tête d'un corps de troupes suisses ne fût le signal d'une défection universelle dans l'armée qu'on opposerait à la Suisse. Lui-même rêve peut-être le renouvellement des scènes de Grenoble et de Lons-le-Saulnier.

Il y a une rare imprudence de la part de nos feuilles radicales et de nos faiseurs d'adresses à rappeler l'accueil dont le roi des français, alors le duc de Chartres, fut l'objet, en Suisse, dans le temps de son émigration. Tout le monde sait que ce prince ne dut la faveur d'obtenir un asyle en Suisse, durant quelques mois, qu'en s'imposant le plus strict incognito, et en passant de canton en canton. Une fois reconnu sous le modeste travestissement qu'il avait dû adopter pour échapper aux recherches et se procurer quelques moyens d'existence, il fut réduit à s'évader précipitamment et à recommencer sa vie errante (1).

La princesse Adélaïde, sa sœur, éprouvait en Suisse, à cette époque, des traitemens presque inhospitaliers. Tous les mémoires du temps, toutes les biographies françaises et étrangères en font foi.

LA VOUCRE. — Fausse monnaie. — Le gouvernement toscan vient de faire publier l'avis suivant:

Des pièces circulent dans Ferrare, composées d'un métal mixte, en forme de monnaie courante, ressemblant en tout aux napoléons d'or de 20 francs. On y voit la tête de l'ex-empereur couronné d'olivier, et on lit autour: *Napoléon empereur des Français*, et plus bas le millésime 1812. La couronne placée sur le front du monarque, n'est pas aussi vraie et précise comme dans les véritables pièces de 20 fr. On trouve une différence notable sur le poids, et il y a aussi différence dans la couleur. Beaucoup d'étrangers ont été dupes sur le compte de cette monnaie apocryphe et falsifiée, on croit avec fondement que c'est à Ferrare que cette fabrication a lieu. Le commerce en est averti afin qu'il se tienne sur ses gardes.

M. de Fougères, député de l'arrondissement de Tarascon, membre du conseil général, vient d'être nommé recteur de l'académie d'Aix en remplacement de M. Desmichels appelé aux fonctions de recteur de l'académie de Rouen. Le nouveau recteur qui a donné déjà à la chambre, pendant la dernière session, des preuves d'intérêt et de zèle en faveur de l'instruction publique, se trouve nommé au moment où par une heureuse coïncidence le ministère élargissait les bases du haut enseignement.

Affaire du général Brossard. L'arrêt du 1<sup>er</sup> conseil de guerre de Perpignan a été cassé en révision par ce motif que M. Sicard, témoin à charge entendu à Oran devant le juge d'instruction n'a pas été interrogé à son arrivée à Perpignan par le capitaine rapporteur, ainsi que l'exigeait la loi. — M. de Brossard est en conséquence renvoyé devant le 2<sup>e</sup> conseil de guerre permanent de la 21<sup>e</sup> division militaire, conformément à cet article de la loi de vendémiaire an VI: « Il sera établi, conformément à la loi du 13 brumaire an V, dans chaque division de troupes de l'intérieur, un second conseil de guerre permanent, pour connaître et juger tous les délits militaires, en cas d'annulation des jugemens par le conseil de révision. »

Un médecin américain vient de découvrir que quelques gouttes d'acide minéral quelconque, versées et appliquées sur une blessure occasionnée par la morsure d'un animal enragé, empêche l'hydrophobie de se déclarer chez sa victime. Cet acide décompose la salive empoisonnée et ne peut avoir aucun résultat fâcheux.

Mme. Grisi vient d'être nommée en Angleterre gouvernante honoraire de l'hôpital de Westminster, en reconnaissance des grands services que son talent a gratuitement rendus à cet établissement de charité.

Les astronomes se préparent à observer la comète de Enke. Cet astre qui porte le nom du célèbre professeur de Berlin, auteur de sa découverte, a été cette fois signalé dès le 14 août par M. Bogulawski, directeur de l'observatoire de Breslau. Le premier il eut apercevoir la comète sous l'aspect d'une nebulose informe, et le 20 août il en eut la certitude à l'aide d'une nouvelle méthode astronomique qu'il se propose de publier.

Déjà quelle est découverte, c'est pour la deuxième fois que la comète de Enke reviendra à son périhélie, c'est-à-dire à son plus grand rapprochement du soleil.

Cette année l'observation en sera moins difficile qu'elle ne l'a été dans les deux précédentes apparitions, et même il ne serait pas impossible que ce petit astre qu'on ne distingue ordinairement qu'avec des lunettes, devint, comme en 1828, visible à la simple vue vers le 8 novembre, jour où il ne sera éloigné de la terre que de

7,565,000 lieues. Il aurait alors la forme d'un petit nuage blanc arrondi réfléchissant une lumière pâle, quoique bien évidente si le ciel est pur.

Le 19 décembre, époque du périhélie, la comète sera distante du soleil de 11 millions de lieues mais alors son mouvement de translation ayant atteint le maximum de vitesse, elle s'éloignera rapidement pour ne reparaitre qu'au printemps de 1842.

Des lettres d'Italie font connaître que M. Thiers et M. de Metternich ont eu une entrevue. Il se sont rencontrés sur une terrasse, et le lendemain l'ex-ministre français a fait une visite au ministre autrichien.

Il serait difficile de calculer tout le dommage causé par l'orage qui a éclaté le 6 courant sur Paris.

Tous les vitraux qui forment la ferme des passages publics ont été mis en pièces, ainsi que ceux des croisées sur plan incliné qui surmontent la plupart des maisons de Paris, et que l'on appelle croisées à tabatière.

Le Jardin-des-Plantes a, dit-on, beaucoup souffert. Des plantes rares ont été brisées; le vitrage des immenses serres n'existe plus.

Les passages Vivienne, Colbert, et Delorme, ceux du Grand-Cerf, de l'Opéra, du Saumon, la belle galerie du Palais Royal, étaient jonchés de débris; et comme l'orage a continué et a redoublé avec fureur à onze heures du soir, il a fallu les fermer, parce qu'il s'y trouvait plus d'un pouce d'eau. Toutes les boutiques étaient inondées. Les rues où il n'existe pas d'égout, notamment la rue Vivienne et la rue de la Chaussée-d'Antin, offraient l'aspect d'un lac.

Laoudre est tombée rue de Charonne. Le fluide électrique n'a fait qu'élleurer un marchand de gâteaux nommé Petit, qui heureusement n'a eu que sa blouse brûlée.

L'orage n'a pas ménagé les communes environnantes de la banlieue: Montrouge, Vaugirard, Grenelle, Asnières, Colombe, ont beaucoup souffert. Les maraichers ont eu toutes leurs cloches et tous leurs châssis brisés; les prunes les pêches, ont été meurtries, les arbres fruitiers mutilés. On a trouvé sur les routes un grand nombre d'oiseaux tués par la grêle. Beaucoup de voitures d'approvisionnement ont été arrêtées dans leur marche, et n'ont pu arriver à la halte. L'orage ne s'est apaisé qu'à une heure du matin.

Aujourd'hui tous les vitriers de Paris sont dans la jubilation, et travaillent sans relâche à réparer les désastres de la veille.

La lettre laconique qui suit, est la seule réponse faite par lord Palmerston à l'adresse de l'association de l'Amérique du Sud et du Mexique, relativement au blocus de ce dernier état: « Foreign office, le 6 septembre 1838. »

M. le vicomte Palmérston me charge de vous accuser réception de votre lettre du 30 août dernier au sujet du blocus des ports du Mexique.

Signé: TRANQUAIS.

L'empereur d'Autriche vient de répondre aux espérances qu'avait fait naître l'approche de son couronnement. Il a accordé une amnistie générale pour tous les délits politiques jugés ou en cours d'instruction. D'après cette résolution dont on trouve le texte dans la *Gazette de Milan* et qui relève encore l'éclat de cette cérémonie dont s'occupe la curiosité publique, grâce pleine et entière est accordée à tous les individus appartenant au royaume Lombardo venitien qui ont subi une condamnation pour crime d'état et qui se trouvent présentement en lieu de punition.

Les procès commencés pour machinations politiques devant les tribunaux contre des individus prévenus, seront immédiatement supprimés. Les émigrés politiques qui, désireront rentrer dans leur patrie, devront en faire la demande. On accèdera à la demande de ceux de ces mêmes émigrés qui désireront rester à l'étranger.

On ne peut qu'applaudir à l'acte de clémence dont l'heureuse nouvelle va rendre à leur patrie un si grand nombre d'exilés.

Le 26 août, le curé de Ploubalay (Ile et Vilaine) dit en chaire à la messe du matin, ces paroles, qu'il ne faut que citer pour en faire l'éloge:

Mes chers paroissiens, nous nous sommes réunis dimanche dernier pour prier Dieu de venir au secours des habitans de la ferme de la Garenne, en cette paroisse. Ces malheureux sont, comme vous le savez, atteints d'une fièvre pernicieuse, qui a déjà enlevé deux d'entre eux; mais ne nous bornons pas à prier. C'est aujourd'hui le jour du Seigneur; ses malheureux fermiers sont dans l'impuissance d'y travailler. Allez aujourd'hui même à leur secours, et Dieu vous bénira.

La voix du pasteur fut comprise; elle eut du retentissement jusqu'à Pleurtuit. Près de trois cents personnes des deux communes se rendirent sur le terrain avec leurs faucilles. Tous les blés de la Garenne furent coupés dans la journée.

Un patron de bateau de pêche du port de Cette, coupable d'avoir débarqué trois hommes de son équipage et d'en avoir embarqué quatre autres, sans en faire faire mention par l'autorité maritime de ces mouvemens sur son rôle, a été dernièrement traduit devant le tribunal de première instance de Montpellier, et condamné à 420 fr. d'amende, en vertu et par application du règlement du roi du 31 août 1721, qui prononce une amende de 60 fr. à la charge du patron délinquant pour chaque matelot ainsi embarqué ou débarqué irrégulièrement.

La nomination de M. l'abbé Dupuch à l'évêché d'Alger a été signée par le roi le 25 août, et un courrier adressé à la cour de Rome a rapporté au saint-père toutes les pièces relatives à cette affaire.

M. le ministre de l'intérieur vient d'adresser au roi un rapport d'un grand intérêt sur l'état actuel des chemins vicinaux, qui constate que la loi du 21 mai 1836 commence à porter ses fruits.

Ces voies de communication d'une si grande importance, dit le *Journal des débats*, étaient demeurées jusqu'à ce jour dans un état d'abandon dont il serait difficile de se faire une idée exacte. Nous n'exagérons nullement en disant que, dans la plupart des communes, les chemins d'exploitation et de communication présentent encore des ornières de trois pieds de profondeur ou bien des mares de boue dans lesquelles les charriots s'enfoncent jusqu'aux moyeux des roues, et que pendant l'hiver, ils sont transformés en véritables canaux, de telle sorte que toute circulation est rendue à peu près impossible.

Cette négligence affecte d'une manière très sensible la valeur locative des propriétés rurales et exerce une fâcheuse influence sur tous les produits du sol, puisque les frais de transport augmentent de beaucoup leur valeur, la consommation se trouve nécessairement réduite dans une forte proportion. Cet état de choses devait fixer l'attention du gouvernement, qui se montre si jaloux d'augmenter la prospérité de l'agriculture, et qui tous les jours donne d'irréconciliables preuves du désir qu'il a de donner une forte et rapide impulsion aux travaux publics de tout genre, mais principalement à notre système général de viabilité.

DEPÊCHES TÉLEGRAPHIQUES.  
Madrid 7 septembre 1838.

La gazette officielle contient les nominations suivantes:

M. le duc de Frias, premier secrétaire d'état et président du conseil.

Ruis de la Verga, sénateur, ministre de la justice.

Le marquis Monte-Virgen, député, ministre des finances par intérim.

Le marquis Valgornera, ministre de l'intérieur par interim.  
Le général Adams, est chargé par interim du ministère de la guerre et de la marine.  
— Le *Moniteur* contient la dépêche télégraphique suivante :  
Le général commandant la 20<sup>e</sup> division militaire à M. le ministre de la guerre.  
Bayonne, 9 septembre.  
Toute l'armée s'est réunie le 6 sur l'Arge pour marcher sur Estella, Espartero est entré à Oteiza le 6, après une légère escarmouche, et Alaix le même jour à Aragni sans coup férir. Don-Carlos est parti d'Onate le 5 pour Villafranca.

**VARIÉTÉS.**

*Epluaberis in omnibus bonis.*

Cette prédiction des livres saints se justifie pour la Corse; tous les biens lui arrivent à la fois; ici pour son amélioration physique; là pour son perfectionnement moral; aujourd'hui c'est mieux encore, c'est à son amour-propre national qu'on s'adresse; elle aussi pouvait désirer d'être mieux connue pour se voir appréciée à sa juste valeur; elle aussi devait désirer que les préventions s'évanouissent devant un examen impartial pour avouer enfin que son sol si varié offre maintes beautés, recèle mille richesses propres à attirer l'attention des capitalistes; pour cette double appréciation, il fallait des hommes éclairés aussi indépendants de caractère que de position. La sollicitude du gouvernement les a envoyés dans cette île qu'ils parcourent depuis un mois entier, ce sont MM. Leblanc et Blanqui, aîné, le premier est un peintre français établi à Florence que ses succès et son pinceau ont enrichi. Ne vous est-il jamais arrivé de rencontrer un homme de taille élevée, à la figure noble et spirituelle? Ne l'avez-vous jamais vu rôder autour de l'hôpital militaire et se balancer mollement dans une petite barque en regard de notre ville? Eh bien! C'est l'habile dessinateur; le Roi, dit-on, l'a chargé de prendre des vues des villes de la Corse et de ses plus beaux paysages. Il a commencé par peindre une double perspective de notre ville, qui figurera à la prochaine exposition du Louvre; c'est une belle pensée de la part du gouvernement de montrer aux étrangers dans notre musée les beautés nationales. L'art a trop vécu de mythologie. Mieux vaudrait aussi ne pas courir au loin et à grands frais, dessiner le moindre site qui ne peut manquer d'être admirable parce qu'il est à 500 lieues de distance. Pourquoi ne chercher qu'à l'étranger matière à nos pinceaux? Eh quoi! Pas une grotte de l'Attique n'a été échappée au burin de nos peintres, une ruine de Palmyre, un débris de Thèbes, aux explorations de nos savans, un hôte de Tivoli aux descriptions de nos poètes, un site de la Suisse à la Palette de nos artistes? Mais n'y a-t-il que l'Italie qui présente des paysages gracieux? N'est-ce que dans les Cardillères que vous trouverez le pittoresque et le terrible? Nous aimons mieux glaner sur une terre lointaine que de recueillir chez nous une moisson abondante et facile. Pourtant la Corse offre aussi ses plages et ses landes, ses vallées et ses monts, ses sites et ses paysages, elle ne le cède à aucune contrée en beautés naturelles. Artistes français qui allez au dehors conquérir si dépendamment ce que vous avez à vos portes, explorez la Corse, elle a plus d'une esquisse digne de vos crayons et si vous en doutez, en entrant un jour au musée du Louvre, vous y verrez appendus deux vues de Bastia extrêmement ressemblantes, aussi bien que le tableau de Corte et le tableau d'Ajaccio; le premier au style sévère, aux teintes sombres que les dentelures reculees de Monteflotondo viennent ombrer, le second riant et gracieux comme la ville qui se baigne dans les deux bras du golfe et qui nous donne en miniature l'antique Parthénone.  
M. Blanqui, aîné, savant académicien, célèbre

économiste, visse en ce moment nos forêts et nos monts, nos forges et nos mines de l'intérieur. Il doit tout voir par ses yeux, parce que le rapport qu'il doit adresser à l'académie n'est rien moins que l'état physique, moral, industriel et agricole de la Corse. Le champ est immense; c'est tout un vaste panorama, et s'il veut l'envisager d'un seul coup d'œil, il proclamera, avec le spirituel écrivain d'Ajaccio, que notre île est le résumé physique des règnes inorganiques des autres contrées, le résumé historique des histoires des autres nations. Elle a tous les climats, toutes les températures, toutes les couches de terre aux versants de ses montagnes, toutes les flores et toutes les productions des continents qui l'enveloppent. Granit, marbre, jaspe et porphyre; orange, cédrat, raisin, blé, maïs, tout y vit; le colza à côté du safran, la pomme de Normandie près de la figue du Languedoc, la canne à sucre des Indes près de l'olive de Provence; le chène s'y marie bien avec le pin; les plantes exotiques s'y retrouvent en terre natale, le palmier grandit non loin du cactus; mais cette énumération nous entraînerait trop loin; qu'il nous suffise de dire qu'en Corse l'agriculture se plaint à bon droit du morcellement des propriétés qui empêche les exploitations sur une large échelle, du défaut d'engrais et de l'absence de routes pour les denrées. L'on ne s'attend pas sans doute à ce que l'énumère ici toutes les mesures qu'il serait utile de prendre pour l'amélioration physique de notre île. Ouvrez des chemins qui traversent la Corse en tous sens et l'enveloppent comme d'une ceinture, assainissez les plaines d'Aleria et de Mariana qui longent la mer orientale et qui sont d'une incontestable fertilité, rendez salubres les territoires de Calvi et de St-Florent, échelonnez sur les bords des rivières et des torrents des prairies artificielles, enfermez les bestiaux trop nombreux qui dans leurs courses vagabondes foulent les récoltes et dévastent les plantations. Alors des fermes modèles pourront s'établir à l'instar de celle Grignon au lieu d'Orléans dans sa sollicitude pour notre pays appelle nos jeunes compatriotes. Alors les petites fortunes pourront s'associer pour exploiter les terrains incultes, pour cultiver davantage l'olivier et couvrir de vignes les collines qui regardent le levant; alors une ère de prospérité commencera pour la Corse qui comptera ses produits agricoles! Maintenant, parlerons-nous de la situation morale de ce département? Malgré tant de jugemens hasardés, malgré tant de préventions hostiles, l'on ne nous contestera ni la constance en amitié, ni la probité dans les relations présumées: la banqueroute est chez nous inconnue. Ce qui nous est propre aussi, c'est le courage, c'est la sobriété. Ce qui nous distingue à travers toutes ces nationalités qui se sont succédées sur nos rivages, c'est notre esprit de famille, ce dévouement pour la patrie. Aussi nos défauts viennent-ils de l'excès même de nos qualités; peut être encore portons-nous un amour trop vif à notre île et à notre maison; mais avec l'étroit égoïsme qui désorganise les sociétés modernes, plus d'une grande cité aurait besoin de venir se retremper à nos foyers domestiques et recevoir de nous cet esprit national qui conserve et immortalise les peuples, cet attachement aux siens et cette habitude de l'hospitalité qui cimentent la véritable sociabilité. Tels sont les observations que je soumets à la sagacité si bien connue de notre académicien économiste.  
D. D.

**L'ERRATA.**

Contre.  
A propos d'errata, je lisais l'autre jour, Un conte qui me fit bien rire.  
Cher C.....! Je veux vous écrire  
Peut-être en rirez-vous, de même à votre tour.  
Voici le fait: le héros de l'histoire,  
Se nommait Flavigny, si j'ai bonne mémoire,  
Ecrivain turbulent, tracassier, chicanier,  
De ces êtres bouffus à qui rien ne peut plaire,

Bref, ce qu'en langage vulgaire  
On appelle mauvais coucheur.  
Il prit querelle un jour avec un Maronite  
Éditeur d'une bible, alors fort en crédit,  
Et comme lui, d'humeur hétéroclite. [d'esprit]  
On sait depuis long-temps, qu'entre des gens  
Que la moindre contrainte irrite  
Petite rixe fait grand bruit:  
La raison, moins que le dépit  
L'un contre l'autre les excite,  
Et leur inspire maint écrit  
Dont la méchanceté profite,  
Et dont plus d'un lecteur se rit.  
Bientôt le couple satyrique  
Par de morlans propos s'agrippant chaque jour  
Fit éclater une polémique,  
Qui divertit long-temps et la ville et la cour.  
Flavigny désirant piquer son adversaire  
Et rabattre un peu son orgueil,  
Entr'autres traits malins, disait d'un ton sévère;  
Quoi! vous ne voyez point la poutre dans votre  
œil?

Et vous voyez la paille en l'œil de votre frère?  
Citant sa Bible même, et ses termes précis,  
Quid! vides festucam in oculo fratris?  
A cette objection topique;  
L'ennemi resta sans réplique;  
Et Flavigny, par sa technique,  
Hier vaincu, mais vainqueur aujourd'hui,  
De sa victoire éprouvait doubles charmes,  
L'un, de battre un rival avec ses propres armes,  
Et l'autre d'attirer tous les rieurs à lui.  
Il s'en flattait du moins: Mais fustesse disgrâce!  
Le ciel permit qu'un faquin d'imprimeur  
Soit à dessein, soit par malheur,  
Voulant revoir la planche, enleva de sa place,  
Le premier O  
d'un Oculo.

D'où résultait un barbarisme,  
Qui, par son bizarre cynisme  
Causa soudain grande rumeur  
Contre l'auteur.

Les gens mondains hautement s'en moquèrent:  
Les gens dévots au scandale crièrent:  
Les gens du roi, par suite s'en mêlèrent,  
Concluant tous qu'un pareil mot,  
Mis en pareille circonstance,  
Portait en soi, blasphème, irrévérence,  
Oubli des mœurs, outrage à la décence,  
Et partant méritait la corde, ou le fagot,  
Lorsqu'un bien arriva du libraire,  
Errata bienfaisant, errata salubre,  
Errata qui finit l'affaire,  
Déjà propos pour notre Flavigny  
Fert partout injustement honni.

Que Dieu nous garde, ami, de semblable chi-  
trerie, faite d'un point, Martin perdit son âme;  
Et le bon Flavigny, pour un tort prétendu  
Plus tard, faute d'un O, risqua d'être pendu,  
Par l'arrêt d'un public sottement prévenu.  
Qu'il se garde de se laisser ainsi condamner  
Sur un simple mal entendu,  
Sans nul moyen de se défendre,  
Sans jury, jugement, appel, et cœtera,.....  
Et même, sans pouvoir attendre  
Le secours d'un pauvre errata!  
RUFFIN officier d'académie.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**GLOBULES GELATINEUSES**  
Au COPAHU pour la guérison prompte et radicale des maladies secrètes.  
Prix 2 fr. et 3 fr. 50 c. la boîte.  
Chez M. Grégori, pharmacien à Bastia.

**ROB FONDANT DEPURATIF.**  
De M. Magagnos pharmacien, spécialement composé de sucs de plantes, pour les maladies dartreuses et syphilitiques. Il se vend 6 fr. la bouteille, chez M. Grégori, pharmacien à Bastia.

Le Gérant N. TARTAROLI.  
Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

SAMEDI 30 SEPTEMBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA  
AU BUREAU DU JOURNAL  
A PARIS  
A l'Office central de LEPÉLLETIER BOURGON  
et C<sup>e</sup>, Place de la Bourse N<sup>o</sup> 5  
P. DESTRIERS et C<sup>e</sup> rue Caillon N<sup>o</sup> 43  
PROCEZ DE LA BOULLE rue St Honoré  
N<sup>o</sup> 297, où l'on reçoit les annonces pour  
l'insertion française.



CINQUIÈME ANNÉE, N<sup>o</sup> 303.

**PRIX D'ABONNEMENT  
POUR LA CORSE.**  
POUR UN AN . . . . . 16 fr.  
POUR SIX MOIS . . . . . 8  
POUR TROIS MOIS . . . . . 4  
POUR LE CONTINENT . . . . . 20  
POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24  
Prix d'insertion, 40 c. la ligne.  
CE JOURNAL PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

**L'Insulaire Français**

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.



**BASTIA.**

Notre différend avec la Suisse est toujours ce qui domine dans la situation. Chaque jour fait connaître un épisode nouveau; mais chaque jour aussi rend plus incontestables et plus évidents le droit du gouvernement français et la justice de sa demande. Le bon sens et la raison de la nation Suisse finiront par le comprendre. La diète a ajourné sa décision au 1<sup>er</sup> octobre; d'ici là, les députés consulteront leurs commettans et rapporteront des instructions spéciales: le bon droit, probablement sera reconnu sans que la France soit forcée de recourir à des moyens de contrainte. Que penser cependant de la conduite de Louis-Bonaparte? Non-seulement ce personnage est sourd aux conseils des hommes modérés et persiste à compromettre par son entêtement, la tranquillité du pays où il a résidé un an; mais il ne rougit pas même de mendier une position nouvelle auprès des cours étrangères et des rois de l'Europe! Se figure-t-on que le neveu de Napoléon ait pu s'abaisser au point de demander du service dans les armées de la Russie? L'empereur Nicolas, en répondant par un refus, a montré plus de tact et de convenance que son étrange solliciteur; il en a été de même à la cour de Wurtemberg. Louis-Bonaparte voulait venir à Stuttgart et demandait une audience au palais. Le roi de Wurtemberg lui a fait répondre en déclarant que, le cas échéant, il était prêt à soutenir les mesures prises en commun pour satisfaire aux justes exigences du gouvernement français. Les cours de Vienne, de Berlin, de Carlsruhe de Munich, ont fait les mêmes déclarations au directeur fédéral. La députation suisse envoyée à la solennité de Milan, a pu s'assurer que l'Autriche était loin de méconnaître notre droit et de désapprouver notre conduite dans une affaire où nous avons fait preuve de tant de patience et de modération. M. de Metternich s'est en hautement expliqué. C'est ce qu'on a appris à Lucerne d'une manière très positive.

Le nom de M. Metternich et celui de l'empereur Ferdinand viennent d'acquiescer en Italie une haute popularité. L'amnistie impériale est un acte de haute politique qui marque une ère nouvelle pour le royaume Lombard. Pendant tout le règne de l'empereur François, ce pays a été constamment soumis au régime de la conquête; l'empereur Ferdinand qui est appelé à le gouverner par droit héréditaire, se trouve dans une toute autre position. Cette différence ne pouvait échapper à l'esprit supérieur du prince de Metternich. Espérons que l'amnistie de Milan exercera une haute influence sur la politique si ombreuse des petites cours d'Italie. Sans doute, on ne peut attendre encore, pour ce beau pays, les bienfaits du régime constitutionnel; mais ce serait beaucoup, s'il pouvait participer, comme les autres nations éclairées de l'Europe, au progrès des a-

méliorations matérielles. Tout se tient, en fait d'abord heureuse et administrée avec sagesse; plus tard, nous la verrons libre et dignement gouvernée. Enfin ces cachots où Silvio-Pellico a soupiré ses plaintes si résignées et si chrétiennes, où Maroncelli a consumé sa jeunesse; ces odieuses prisons où restaient encore des hommes qui méritaient presque tous le premier rang parmi leurs compatriotes, se sont ouvertes et ont rendu leurs victimes! La devise de l'enfer du Dante, n'a pas été écrite sur les géoles du Spielberg. Les exilés reverront aussi leur patrie et quels hommes en sont plus dignes que ces réfugiés italiens, si distingués par les qualités de l'âme, par les lumières de l'esprit, par cette énergie qui a ennobli leurs infortunes et qui atteste combien ils sont dignes de prendre place parmi les représentans de la civilisation et de la liberté.

L'amnistie de Milan, combinée d'une manière étrange avec le dernier Ukase du Czar. L'activité que déploie l'empereur Nicolas dans ses longues courses à travers l'Europe, donne lieu à quelques suppositions de la part de ceux qui traitent les absolutistes. Huit années d'espérance auraient dû prouver cependant, que loin d'oser songer à une lutte avec la France de juillet, on se tient pour fort content de la sagesse et de la modération qui n'ont jamais cessé de régler sa politique. L'Allemagne se détache tous les jours davantage de la politique russe. On commence même à ne l'envisager à Munich et à Vienne, qu'avec une extrême méfiance. Le Czar peut donc continuer ses voyages, puisqu'il en a le goût, sans que la politique des cabinets constitutionnels aient à s'en inquiéter. L'alliance de Paris et de Londres, opposée à tous les mauvais desseins, s'il en existe, quelque part contre nous, une barrière infranchissable.

Le roi Léopold, voyage aussi, mais c'est dans l'intérêt du peuple qui l'a appelé à régner sur lui. Le roi Léopold, compte beaucoup sur son influence, soit auprès de la reine d'Angleterre, soit auprès de la diplomatie pour combattre les exigences de la Hollande. La conférence doit s'assembler le 26; jusqu'ici il n'y a eu que de simples conversations. Toutefois on paraît à peu près d'accord à Londres, sur la nécessité de réviser la question de la dette d'une manière toute favorable à la Belgique. La conférence, dit-on, fixerait elle-même le chiffre et toutes les conditions qu'elle croira convenables. Les deux états contendans ne seraient pas admis à se faire entendre par leurs ambassadeurs dans les nouvelles délibérations qui vont s'ouvrir.

L'Angleterre continue d'être presque entièrement absorbée par les soins que réclament ses immenses intérêts commerciaux engagés dans l'Orient. Elle apporte une grande activité à l'organisation de son état militaire européen dans l'Inde, qu'elle vient de renforcer. Il y a maintenant 120,000 cipayes d'infanterie, 30,000 de ca-

valerie et deux cents bouches à feu servies par des Anglais, dans les présidences de Bombay, Calcutte, Madras et Ceylan. Les tentatives de navigation par la vapeur dans l'Euphrate, sont aussi inspirées par les prévisions d'une lutte qui est loin d'être prochaine, mais que l'ambition de la Russie peut faire regarder comme probable dans l'avenir. L'Angleterre voudrait avoir un port militaire dans la mer rouge. Elle communiquerait alors avec l'Inde, d'un côté, par le cap de Bonne-Espérance et l'île de France, de l'autre par Malte, les îles Yoniennes, l'Égypte et la Syrie. Le gouverneur-général des Indes, pourrait dès-lors, compter en tout temps, sur des flottes considérables et sur un état militaire imposant.

Le bruit qu'on fait quelques affaires récentes retentit encore dans les journaux. Dans l'absence des chambres et des questions positives; il y a une sorte de mauvaise humeur pour mettre en cause les personnes et les noms propres. Les plus honorables, ne sont pas toujours à l'abri des atteintes de la calomnie et du mensonge. Ce qu'il y a de plus étrange c'est que l'opposition veut quelquefois rendre le ministère actuel, responsable de choses qui se sont passées dans des temps où il n'était pour rien dans la direction du gouvernement. — On a fait depuis huit jours, dans ce genre, les plus ridicules et les plus odieuses anachronismes! L'opposition s'efforce de soulever le scandale, sans trop chercher si elle ne tire pas sur ses propres amis.

La Gazette et le *Legitimisme* ne demandent pas mieux que d'assister à toutes ces querelles intérieures, et d'enregistrer des injures qu'on n'oserait pas dire en son propre nom. Les imputations qui ont été dirigées contre le ministère à l'occasion du procès de Perpignan, ne soutiendront pas la discussion de la tribune. Ce n'est pas devant les chambres qu'on reprocherait ses tendances de corruption à un cabinet que dirige un homme d'une probité aussi haute et d'un caractère aussi noble que M. Molé. Encore quelques mois et chacun reprendra des allures plus réservées. En attendant, le président du conseil continue à servir le pays avec cette autorité que ses talens et sa loyauté lui ont acquise dans l'Europe entière. A l'ouverture de la session, beaucoup de questions auront été résolues; le cabinet du 15 avril, qui a déjà terminé si heureusement tant de choses, en aura fini avec un plus grand nombre encore; les députés, fortifiés dans leurs convictions par l'esprit général du pays, dont les votes des conseils généraux ont donné une nouvelle preuve, reviendront prêter au gouvernement, l'appui de cette majorité ferme, constitutionnelle, que l'opposition à raison d'insulter en même temps qu'elle insulte les ministres, puisque cette majorité n'a jamais cessé de faire cause commune avec eux. Alors, la polémique des journaux fera place aux manifestations de la tribune et la calomnie, qui, par momens se fait entendre aujourd'hui, et qui semble déplorer les

scandales qu'elle invente, sera réduite à se taire ou à rétracter ses vertueuses indignations.

M. Blanqui s'était rendu dans le Finimorbo par Bastelica et Ghisoni. Il a visité ensuite Portovecchio, Bonifacio et Sariène. A son retour il a consacré de nouveau quelques jours à notre ville, où il a pu ajouter aux observations qu'il avait précédemment recueillies. M. Blanqui, est reparti dimanche dernier pour l'arrondissement de Calvi. Il se propose de terminer ses explorations par l'arrondissement de Bastia. Economiste des plus célèbres de l'Europe, notre académicien se fait remarquer encore parmi les écrivains les plus distingués de l'époque. Son excursion dans notre île nous promet un travail, où les observations scientifiques céderont quelquefois la place à la description de nos sites si pittoresques, de nos mœurs, de nos usages, presque toujours empreints d'une originalité si piquante; où l'écrivain saura réhausser de tout l'éclat, de toutes les grâces du style, les pensées du savant, les descriptions de l'observateur de notre nature physique et morale. Le travail que M. Blanqui doit présenter à l'académie des sciences morales et politiques ne peut qu'éveiller au plus haut degré l'attention de nos frères du continent. Fertilisé en aperçus nouveaux, le résumé des explorations de ce célèbre économiste, offrira, nous en sommes persuadés, un tableau exact et complet de nos ressources agricoles, industrielles et commerciales, où l'on puisera d'utiles enseignements et qui aura les plus heureuses conséquences sur l'avenir de notre pays. (Journal de la Corse.)

Dans l'immense et rapide mouvement industriel qui bientôt embrassera le monde entier, on devait s'étonner avec raison que la Corse, si abondamment pourvue des produits dont l'industrie s'alimente, et que la France continentale est souvent obligée d'aller chercher au loin, que la Corse que nous nommerons avec raison, la terre promise de la spéculation, par une étrange et inconcevable exception, soit demeurée jusqu'ici dans l'oubli, et presque excluse du bénéfice qu'elle avait droit d'espérer de son heureuse et riche constitution. Malgré cela, il était évident, pour tous ceux qui avaient pu la connaître et l'apprécier, que le moment était enfin arrivé où notre beau pays, allait devenir l'objet d'une attention toute particulière, dont le gouvernement, il faut le reconnaître et l'en remercier, après l'initiative. Mais on concevra facilement qu'à la satisfaction de voir enfin arriver le terme de cet inexplicable oubli, vienne tout naturellement se joindre, la crainte que les hommes et les moyens qui doivent le faire cesser, n'entraînent avec eux, et pour leur unique profit, le gaspillage et la dévastation des richesses que notre île possède, car la spéculation, disons-le franchement, n'est pas toujours scrupuleuse sur le choix des moyens, dans l'exploitation principalement de nos forêts si nombreuses et si belles. La question vitale consiste précisément dans le choix, nous sommes donc heureux de pouvoir rassurer sur ce point la juste défiance de nos concitoyens, en leur appre-

nant, que si parmi ceux qui ambitionnent l'avantage de pouvoir spéculer sur les productions de notre sol, comme on doit le supposer et le craindre, il peut se trouver des noms, qu'on devrait redouter de voir à la tête d'une si grande et si délicate entreprise à cause des habitudes étroitement égoïstes qui les accompagnent, il en est d'autres qui offrent toutes les garanties d'intentions généreuses et régénératrices qui peuvent seules satisfaire aux conditions de bien être, que le pays a droit de recueillir en échange des avantages qu'ils en retireront. Parmi ces noms, nous n'hésiterons pas à placer en première ligne celui de MM. Riant frères, que nous savons être en instance auprès du gouvernement, pour obtenir la concession des vastes forêts et gisements minéralogiques de la Corse. Ce nom si honorable et si justement considéré dans l'industrie, présente à la fois la garantie la plus positive et l'éloge le plus complet.

Prochainement nous ferons connaître sur quelle base cette compagnie qui disposera d'immenses capitaux, se propose d'opérer. Ce sera l'argument le plus capable de justifier l'intérêt que nous prenons à sa réussite. (Communiqué.)

M. le ministre de la guerre vient de rejeter la demande en pension de la veuve Franceschetti, dont les droits avaient été reconnus par M. le sous-Intendant militaire et par M. le Lieutenant-Général commandant la 17<sup>e</sup> division; mais nous espérons que l'autorité supérieure reviendra de sa décision en faveur de la veuve de cet ancien lieutenant-général que l'on n'a reconnu que comme colonel.

Les faits d'armes de ce brave, les persécutions et ses malheurs sont transcrits dans les annales, et le *Messageur* du 26 janvier 1835 n'a pas besoin de commentaire; nous nous bornons donc à dire que jamais pension n'a été mieux acquise et que le gouvernement manquerait de bienveillance s'il contestait aujourd'hui, à une veuve infortunée, des services qu'il a légalement reconnus en 1818 et qui ont été justifiés en 1830 par son mari. (Communiqué.)

Par ordonnance de M. le garde des sceaux ministre secrétaire d'état au département de la justice, M. le conseiller Giordani a été nommé pour présider les assises du 4<sup>e</sup> trimestre du département de la Corse. Devront l'assister en qualité d'assesseurs, MM. Colonna d'Istria et Viale conseillers.

L'assemblée des commerçants notables de la ville de Bastia a procédé le 25 du courant au remplacement de MM. Bertarelli, président, Grondona, juge, et Guaitella juge suppléant au tribunal de commerce. Ils ont élu MM. Podesta du feu Jean André, Antoine Benigni et Louis Calvi.

M. Blanqui s'est embarqué dimanche dernier sur le bateau à vapeur le *Napoléon*; il se rend en Italie.

— Par décision de M. le conseiller d'Etat, di-

recteur-général des ponts-et-chaussées et des mines, M. Dubois Dessaurais a été attaché au service du département de la Corse comme conducteur auxiliaire de 2<sup>e</sup> classe en remplacement de M. Roguet appelé à une nouvelle destination.

— Par arrêté de M. le préfet de la Corse M. Ruffin, ancien professeur et officier de l'académie à Bastia, a été nommé membre de la commission administrative de l'hospice civil de cette ville.

— On lit dans le *Moniteur* du 15 septembre: M. le président du conseil, ministre des affaires étrangères, chargé par intérim du département de l'intérieur, a reçu et mis sous les yeux du Roi les félicitations adressées à S. M. à l'occasion de la naissance de S. A. R. le comte de Paris, par le conseil de préfecture du département de la Corse.

M. le président du conseil a également reçu le 18 de ce mois, et mis sous les yeux du Roi les félicitations adressées:

Par le conseil-général du département de la Corse et par le conseil-municipal de la ville de Bastia.

#### NOUVELLES DIVERSES.

Les conférences de Londres, relatives à l'affaire hollandaise, s'ouvriront de nouveau le 26 de ce mois. Le roi Léopold paraît n'avoir fait encore que peu de progrès à Londres dans l'esprit des plénipotentiaires, mais on espère cependant que les conférences s'ouvriront sous des auspices favorables à la Belgique. Peut-être se prolongeront-elles plus longtemps qu'on ne pensait, et donneront-elles lieu à une opposition de la part des parties intéressées; mais le rôle de la France est tout tracé. Elle n'abandonnera pas la cause de la Belgique; elle saura concilier, ici comme ailleurs, tous les devoirs que lui commandent ses intérêts politiques. (Presse.)

— Une feuille ministérielle revient de nouveau sur la demande faite par le prince Louis, d'entrer au service de l'empereur de Russie, et elle confirme cette nouvelle: ce serait M. de Krudner, ministre de Russie, qui se serait chargé de transmettre à l'empereur la double demande du prince Louis, qui avait également sollicité, et encore en vain, une audience du roi de Wurtemberg, avec la permission de se rendre à Hestgart. Le roi de Wurtemberg a répondu, en appuyant la demande d'expulsion et en faisant savoir ce que de droit, à Lucerne, que le Wurtemberg s'associerait aux mesures qui seraient prises en commun contre la Suisse, s'il fallait que la France recourut aux moyens de contrainte. (Sémaphore.)

— Le code Napoléon suivi jusqu'à présent en Hollande doit être remplacé par une législation nationale, à partir du 1<sup>er</sup> octobre prochain. Cette nouvelle législation sera également accompagnée d'un nouvel ordre judiciaire. C'est le 27 et le 28 de ce mois qu'aura lieu l'installation des nouveaux collègues.

#### COURONNEMENT DE S. M. L'EMPEREUR D'AUTRICHE, A MILAN.

Le cortège impérial étant arrivé à l'église, S. M. se plaça sous le dais. Le cardinal archevêque de Milan, entouré de son clergé, présenta à S. M. l'eau bénite; S. M., entourée de son cortège, avait à ses côtés deux évêques qui devaient assister et tenir le manteau impérial aux deux extrémités. On déposa les insignes du royaume sur l'autel. S. M. se leva et alla s'agenouiller sur un coussin placé devant le maître-autel. Elle lut

le serment du couronnement, puis, portant les mains sur les Saints-Evangiles, que l'archevêque tenait ouverts, elle prononça ces paroles: « Ainsi Dieu nous soit en aide! » Alors le grand chambellan lombardo-venitien et un autre dignitaire, ôtèrent à S. M. le manteau impérial, et le premier grand majordome lui ôta les colliers des ordres. L'archevêque fit l'unction; après la cérémonie de l'unction, on rapporta à S. M. le manteau royal lombardo-venitien et les colliers des ordres. La messe pontificale fut célébrée selon la cérémonie ambrosienne. L'archevêque remit les insignes du royaume aux grands dignitaires de la couronne. Le grand écuyer tira du fourreau l'épée royale, et le cardinal-archevêque la remit à S. M. L'archevêque prit la couronne des mains du grand chambellan et la plaça sur la tête de S. M.

L'archevêque de Milan mit le globe impérial dans la main gauche de S. M., et le cardinal patriarche lui mit le sceptre dans la main droite. S. M. étant assise sur le trône d'introïtion, le grand majordome se tourna vers le peuple, et dit: vive Ferdinand, notre empereur et roi! Ce fut le signal d'acclamations universelles. Les cloches sonnèrent, les salves d'artillerie recommencèrent, et les troupes firent de nouvelles décharges de mousqueterie. La messe se termina par la bénédiction pastorale, et S. M. retourna au Palais, au son des trompettes et des timbales, dans le même ordre qu'elle était arrivée, ayant la couronne de fer sur la tête, le sceptre et le globe dans les mains, le manteau-royal lombardo-venitien sur les épaules. Le grand écuyer portait devant S. M. l'épée royale, et le grand chambellan le coussin sur lequel devait être déposée la couronne.

La *Gazette privilégiée de Milan*, du 7 septembre, qui donne le détail de ces pompeuses cérémonies, a paru imprimée en lettres d'or, à l'imitation du journal anglais le *Star*, lors du couronnement de la reine Victoria. Ce numéro est surmonté de la couronne de fer. On y lit en tête que S. M. l'empereur a daigné, à l'occasion de son couronnement, conférer l'ordre de la couronne de fer de première classe, en brillants, au vice roi, Archiduc Régnier.

— Le conseil municipal de Clermont-Ferrand a souscrit pour 6,000 fr. au monument à élever au général Desaix.

— Un cultivateur a publié dans la *Chronique de Libourne*, un article sur la qualité des engrais que fournissent les boues des grandes villes. La grande quantité des substances animales qui s'y trouvent doit fournir, dit-il, prodigieusement de carbone. Il est même quelques unes de ces substances, comme les cheveux, les laines, les cornes, les os spongieux, etc., qui se décomposent avec tant de lenteur, qu'elles agissent encore après dix à douze ans de séjour dans la terre; il conseille aux cultivateurs d'employer les boues que le plus tard possible, et de les mélanger avec de la terre.

— Le fort Lagarde, qui domine la ville de Prats-de-Mollo, a été, le 5 septembre, entre 7 et 8 heures du soir, le théâtre d'un événement bien malheureux. La foudre est tombée, pendant un violent orage, sur la caserne; elle s'est introduite, en perçant et traversant une partie du mur, dans une chambre du 3<sup>e</sup> étage où les soldats étaient couchés; elle a détruit les effets d'équipement suspendus en cet endroit, tué le soldat qui était dans son lit, et, en faisant le tour de la chambre, elle a brûlé les cheveux de son voisin, tué le 3<sup>e</sup>, brûlé les cheveux du 4<sup>e</sup>, percé le lit du 5<sup>e</sup>, qui, très-heureusement pour lui, ne s'y trouvait pas dans ce moment, et tué le soldat couché dans le fime. La foudre, après avoir visité chaque lit de cette chambre, a percé le plancher et est descendue dans la pièce immédiatement au-dessus au 2<sup>e</sup> étage, où elle a brisé une solive, percé une gibecière qui y était suspendue, et après avoir traversé cette chambre, elle est sortie par un trou qu'elle a fait contre une poutre.

Après avoir causé de nouveaux dégâts au de-

lois, elle a suivi le contour de la caserne, enveloppé la tour du Donjon où sont renfermés les poudres. Le fluide électrique s'est ensuite introduit dans de nouvelles chambres en suivant le tuyau de descente et perçant de nouveaux murs; enfin il s'est échappé par une cheminée; mais en traversant la terre-plein du donjon, il a, pendant quelques traces de ses effets destructeurs, endommagé un affût.

Les malheurs sont grands, sans doute, mais que n'auraient-ils pas été si le fluide s'était introduit dans la tour, renfermant le magasin à poudre? (Courrier du Midi.)

— Longévité extraordinaire. Mme Leticia Cox vient de mourir à la Jamaïque; elle disait avoir été pendant sa jeunesse contemporaine de la destruction de Port-Royal par un tremblement de terre; à son compte, elle devait avoir plus de 160 ans. Une autre négresse est morte à l'âge de 140 ans. Ces deux femmes n'avaient jamais bu que de l'eau.

— Une nouvelle mode renouvelée du moyen-âge paraît vouloir s'introduire dans la Grande-Bretagne: c'est celle des tournois. Il va y en avoir un magnifique dans les domaines du lord Eglington en Ecosse. Les combattants qui doivent entrer en lice avec des costumes de chevalerie ont mis à contribution les ateliers d'armures gothiques de M. Pratt, et l'expérience de M. Turkes, l'un des antiquaires les plus distingués de l'époque. Les chevaliers porteront des costumes de divers siècles: on verra un chevalier des croisades rompre une lance avec un guerrier du règne d'Elisabeth, et Charlemagne lutter avec le comte de Leicester ou Guillaume le Roux. Les chevaliers armés de pied en cap seront accompagnés et assistés par leurs écuyers en tenue.

— Le magnifique village de Heiden, près d'Appenzell (Suisse), a été réduit en cendres le 7 de ce mois. A 2 heures environ après midi, le feu a éclaté dans une forge passablement éloignée du village. Un vent violent chassa les flammes dans le village, qui fut en quelques heures entièrement détruit. La ligne des maisons incendiées comprend une demi-lieue, et peu s'en est fallu que l'incendie ne s'étendit aux villages voisins. Plus de cent maisons, la plupart considérables, sont devenues la proie des flammes, qui ont aussi dévoré l'église. Le dommage est évalué à plusieurs centaines de mille florins.

— On lit dans un journal de Londres du 13 septembre:

« Hier, dans l'après-midi, un gentleman entre tout essouffé dans les bureaux du timbre, où sont délivrées les autorisations pour les voitures de louages, et déclara qu'il avait laissé, dans un cabriolet dont il ignorait le numéro, un portefeuille contenant des billets de banque et autres valeurs s'élevant à la somme de 23,000 liv. ster. Un instant après arriva le cocher du cabriolet apportant le portefeuille. Le gentleman fut tellement enchanté, qu'il remit sur-le-champ 200 liv. ster. au cocher pour le récompenser de sa délicatesse, et laissa en outre 100 liv. ster. au bureau à titre de gratification pour les employés. » (Standard.)

— Dernièrement, la voiture et les bagages d'un voyageur français, à la frontière de la Lombardie, du côté du Simplon, furent visités par les douaniers autrichiens. On trouva sur l'impériale une canne à épée. L'affaire était grave; l'arme prohibée fut saisie; on menaçait le propriétaire de le condamner à trois mois de prison; la sentence paraissait inévitable. Conduit devant le magistrat avec le corps du délit, il attendait son sort. — Où était cette arme demanda le juge? — Sur l'impériale. — Le voyageur ne la portait donc pas? — Non. — En ce cas, il n'y a pas lieu à sévir; il est défendu de porter ces sortes d'armes; il n'est pas défendu d'en avoir. Le voyageur fut remis en liberté.

Nous transcrivons ci-après une élégie, composée, par un de nos jeunes compatriotes, à l'occasion du décès d'une jeune personne de sa con-

naissance. Cette pièce, quoiqu'elle soit pleine de grâce et d'entrainement, n'est encore plus intéressante, se fait remarquer par une hardiesse d'expressions et de pensées, qui dénote, dans son jeune auteur, une belle âme et beaucoup de talent. Nous applaudissons de bien bon cœur à cet essai d'un pinceau dont les premières touches sont si vives de couleurs et d'harmonie; et nous l'engageons à poursuivre une carrière, qui, quoique hérissée de difficultés aux jours où nous vivons, promet encore une place distinguée à ceux dont le cœur et l'imagination savent s'inspirer de tout ce qu'il y a de plus noble et de plus élevé: l'amour maternel et la beauté. Nous accueillerons toujours, avec plaisir, les productions de ce genre que l'on voudra bien nous communiquer et dont la publicité pourrait servir à encourager ou à produire de jeunes talents.

A MADAME X<sup>me</sup>  
Sur la mort de sa fille.

Où, la mort a frappé dans son horreur  
De cet ange si blond la tête éblouissante,  
Où, le vent a flétri, de cette fleur naissante,  
La grâce et la splendeur.

Hélas! elle était belle et toute jeune encore  
On pouvait lui prédire un brillant avenir!  
Oh! vous ne viendrez plus, Madame, dès l'aurore,  
Berçer dans son berceau, cet amour qu'on adore  
Et compter pensivement, une larme, un soupir.  
Ainsi tout est fini, tout est couché sous terre,  
Les beaux yeux, les cheveux éblouissant votre sein;  
La bouche aux fins contours que nul défaut n'al-

lègre;  
Le pied petit et blanc, cet orgueil d'une mère,  
Sa voix harmonieuse, et son ris enfantin.

Mais quand vous entendrez la brise qui soupire  
Parmi les noirs cyprès et les tombeaux des morts,  
Peut-être direz-vous, que l'aile du zéphire,  
Emporte loin de vous les accords de sa lyre;  
Car les anges au ciel ont de bien doux accords.

Et puis, quand vous verrez là-bas sous la char-

mille;  
Une mère tranquille endormir son enfant,  
Vous criez bien des fois: hélas, voilà ma fille!  
Elle,.... rendez-la moi? je vois son oeil qui brille  
Comme une blonde étoile ou comme un diamant.

Ce nom de Léonie à charmer une oreille  
Et qu'on prenait plaisir à redire toujours,  
Vous l'entendrez partout, quand l'aube se re-

veille;  
Dans le chant d'un oiseau, dans le vol d'une abeille,  
Dans une chute d'eau dont on trouble le cours.

Et pourtant que de soins pour cette enfant chérie!  
Sa tête reposait souvent sur votre cœur;  
Que de jours de terreur, que de nuits d'insomnie,  
Que de pleurs répandus pour cette frêle vie,  
Quel désespoir muet, quelle horrible douleur!...

Qui ne vous eut pas plaint ce triste jour, Ma-

dame;  
Où dans le long-effort d'un éternel adieu,  
Vous vîtes vers les cieux s'élever sa jeune âme:  
Qui ne fit point frémir alors cri de femme,  
Quand elle s'en alla se réfugier en Dieu!

Et pendant qu'elle était la pauvre, toute pâle,  
Étendue au cercueil, comme un mort de cent ans,  
On a vu s'exhaler aussi son dernier râle  
Aux champs des séraphins, musique triomphale,  
Les élus du Seigneur ne vivent pas long-temps.

#### II.

Il vous en souviendra, Madame, de Vacluse,  
De la vieille Avignon, où vous veniez un jour,  
De ces heureux moments. Depuis, ma jeune muse  
Doit, dans les faibles vers d'une plainte confuse,  
Vers ce passé charmant, faire un triste retour.

Mais ce cœur si brisé que rien ne le console,  
Sera-t-il désormais tendu d'une crêpe noire;  
Et l'amour d'un époux, et sa douce parole,  
Ne seront-ils pour vous qu'un vain bruit qui s'en-  
voie :)

Faut-il toujours pleurer le matin et le soir?

Le Seigneur déchira deux fois votre espérance, D'un céleste sommeil l'un et l'autre s'endort; Mais ne croyez-vous pas, qu'après mainte sou-

Après les noirs convois, la sainte providence D'un air impérieux ne repousse la mort?

Où, les jours désolés, les jours de rude é-

Doivent cesser enfin, et pauvre mère et vous, Il sera temps aussi, que votre âme s'émeuve

Aux consolations, à cette grande preuve, Que dans tout l'univers, il est un Dieu pour tous.

Où, vous verrez bientôt en colombe joyeuse Qui des portes du ciel l'autre jour s'en vola,

Une autre Léoncie à la lèvre amoureuse, Venir sur vos genoux se poser sourieuse

Et vous dire en chantant : ma mère, me voilà!

Ce pays d'outre-mer si sensible à vos larmes, Cette Corse, séjour des amis les plus chers,

Calmera ses chagrins, ses terribles alarmes; Et d'un juste bonheur bénira les doux charmes;

Car, plus d'ire là-haut, plus d'orages amers.

Mais ô vous, qui croyez peut-être que j'oublie Ce que je dois au Père oppressé de douleur;

Voire deuil éploré, votre mélancolie, Votre immense malheur :

O vous, ô notreami, dont l'âme est grande et forte, Ne lui dites jamais que Léoncie est morte!.....

M. Baullé, maréchal de camp, chargé de l'inspection des fortifications de la Corse, est arrivé hier de Livourne sur le bateau à vapeur le St-Pierre.

M. Gilbert, nommé récemment colonel du 20<sup>e</sup>, est arrivé aujourd'hui sur le bateau à vapeur le Var.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons que le bateau à vapeur le *Napoléon*, vient d'arriver dans notre port ayant à son bord la troupe des acteurs qui doivent chanter sur le théâtre de notre ville pendant la saison d'automne et d'hiver. Avis aux dilettanti!

PARIS, 24 Septembre.

Une ordonnance du 21 septembre, contresignée par le ministre des finances, nomme M. Bresson, intendant civil de nos possessions dans le nord de l'Afrique, au poste de directeur de l'administration des forêts, en remplacement de M. Legrand (de l'Oise), dont la démission est acceptée.

— On lit dans l'*Armoricain* : Un navire qui a quitté Tampico le 23 juillet, annonce que le brick français le *Laurier* bloquait Brassos. Le commandant Bazoché était toujours devant Vera-Cruz et faisait bloquer toute la côte avec une grande activité. Le *Lapeyrouse* était à Tampico. Le 13 juillet un bâtiment mexicain avait été poursuivi par une chaloupe armée, de l'escadre française, entre Tampico et Vera-Cruz. Voyant qu'il ne pouvait échapper, l'équipage a coupé le gouvernail et les verges et s'est sauvé dans les canots. La chaloupe les a poursuivis jusqu'au rivage, d'où les fuyards ont tiré sur les français quelques coups de fusil qui ont tué quelques-uns.

— Le roi de Hollande a répondu à la note de la conférence, et cette réponse a été envoyée à Londres, le 16; c'est un refus évasif qui laisse les choses dans l'état où elles se trouvaient précédemment.

— Une décision de M. le ministre de la guerre notifiée aux autorités militaires, porte qu'il ne sera donné suite aux demandes de permission de mariage formées par des jeunes soldats des classes postérieures à celle de 1834, qu'autant qu'ils jus-

tifieront que l'état de leur fortune leur permet de se faire remplacer en cas d'appel, et qu'ils en prendront l'engagement formel.

— M. de Toreno vient d'être élevé à la grande d'Espagne de première classe.

HANOVRE, 14 septembre. — Le bruit s'est répandu que le cabinet avait résolu de tenir à son programme, c'est-à-dire suivre la constitution de 1819 et de convoquer une assemblée des États conformément aux dispositions de cette constitution. (*Gazette de Leipzig*).

STOCKHOLM, 11 septembre. — De nouveaux désordres ont eu lieu dans notre capitale pendant la soirée d'hier. La populace après avoir brisé les vitres de plusieurs maisons du marché au fer, s'est répandue dans la ville et a encore cassé les vitres de diverses maisons habitées par des Israélites; celle du secrétaire d'état de Skogman a eu le même sort. Au moment de l'arrivée du gouverneur tout était terminé.

— L'instruction de l'affaire du général Brocard se poursuit de nouveau avec activité à Perpignan. Le chef de bataillon Buisson, du 16<sup>e</sup> léger, est nommé rapporteur.

Bayonne, 22 septembre.

Par décret du 16, la démission du général Latre, comme ministre, a été acceptée.

Le général Van Hallen prend le commandement de l'armée du centre; Oraa est mis de *carta*.

Rien d'important jusqu'au 19 d'Espartero et de Maroto.

Bayonne, 23 septembre.

Le 19, le général Alaix est sorti d'Artajona pour attaquer les carlistes au-delà de l'Arga; mais, attaqué par des forces supérieures, il a été forcé de se retirer après avoir perdu 200 hommes, sur Puente de la Reyna, où il a été rejoint par la colonne de la Ribera, avec laquelle il doit renouveler l'attaque; on dit qu'il est blessé.

Le brigadier carliste Echevarria a été tué. Maroto et don Carlos étaient le 19 à Balmaseda.

Bayonne, 23 septembre.

Par décret du 18, la reine convoque les cortès pour le 8 novembre.

On a répandu avec profusion dans Madrid une proclamation incendiaire, au nom d'une prétendue junte supérieure de la Castille. Cette proclamation annonce six espagnols que, d'accord avec les puissances du Nord, le gouvernement de la reine Christine va remettre le sceptre au prince des Asturies, au fils aîné de don Carlos, que ce prince se mariera avec la reine Isabelle, et que la régente satisfaite de voir l'Espagne pacifiée, se retirera en Italie.

Cette proclamation est, dit-on, l'œuvre des anarchistes qui ont eu recours à ce moyen, pour exciter une vive animadversion contre les modérés auxquels des intentions aussi criminelles seraient gratuitement prêtées. Les ministres ont non-seulement désavoué cette proclamation, mais ils ont pris des mesures pour tâcher d'en découvrir les auteurs, afin de les livrer aux tribunaux. (*Sémaphore*).

La société républicaine des bons livres qui établit des directeurs dans chaque chef-lieu du département, des sous-directeurs dans chaque chef-lieu d'arrondissement et des correspondants de canton dans chaque chef-lieu de canton, désire compléter le personnel de cette organisation dans le département de la Corse.

Les emplois proposés n'exigent pas de dérangement ni d'exposition sur la voie publique et ne réclament aucune instruction spéciale, il suffit de savoir écrire, tenir un compte et d'être honorablement connu par des principes moraux et religieux.

Pour plus amples renseignements voir le N.° du mardi 14 août 1838 du journal *La Prouse*. S'adresser franco au siège de l'administration

générale de la société, rue St.-Hyacinthe St.-Michel 8 ancien palais des Stuarts, à Paris.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

M. DESIRABODE chirurgien dentiste du ROI, seul propriétaire d'une eau dont les qualités sont très anciennement connues pour blanchir à l'instant les dents les plus noires, et calmer les douleurs et arrêter le progrès de la carie. (Prix 3 fr. et 5 fr.). On délivre des prospectus au dépôt à Bastia, chez Marchi libraire.

Monsieur le Rédacteur,

Je viens de renouveler par votre journal que Johnson dont les propriétés heureusement constatées l'ont fait appeler par les commissions le plus efficace des moyens employés contre les palpitations, les douleurs de poitrine et surtout contre toutes les espèces de toux, rhumes et affections catarrhales; le sirop de Johnson composé avec les sels contenus dans l'asperge agit sans offrir le moindre danger, en calmant les nerfs, en régularisant les mouvements du cœur et en augmentant l'action des organes urinaires.

Étant seul dépositaire à Bastia, je crois bien faire que d'indiquer les avantages que l'on peut retirer de ce nouveau médicament qui a obtenu les suffrages du gouvernement.

Agrééz, etc. CLAUDE LOTTERO.

MOUVEMENT DU PORT DE BASTIA ARRIVÉES.

Du 21 au 28 septembre 1838.

GAGLIARI, (Sardaigne) bœuf *Il Corsemiro*, c. Ballestra.

VENZOLASCA, tartane *L'Annonciation*, Guasco.

CERVIONE, mistick *la Conception*, c. Loquenti.

LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota.

PROPRIANO, mistick *la Miséricorde*, c. Giudicelli.

TOULON, bateau à vapeur le *St-Pierre*, cap. Bugliani.

TOULON, bateau à vapeur le *Var*, c. Cuneo.

VENZOLASCA, brick *golette l'Antoinette*, cap. Mattei.

LIVOURNE, bœuf *St-Joseph*, cap. Bertocci.

GENÈS, gondole *Conception*, cap. Straforelli.

GAGLIARI, mistick idem, cap. Guaitella.

MARSEILLE, bombarde *St-Charles*, cap. Ersu.

VENZOLASCA, golette *la Rubertine*, c. Oliva.

CERVIONE, mistick *l'Assomption*, c. Thiers.

MACINAGGIO, gondole *la Miséricorde*, Lorenzi.

MARSEILLE, bombarde *La Marie Magdalaine*, cap. Sabatini.

MARSEILLE, tartane *Vierge des Carmes*, c. Monopoli.

PORTO-FERRAJO, tartane *l'Ange Raphaël*, cap. Soldani.

VENZOLASCA, bœuf *le Précurseur*, cap. Sisco.

CERVIONE, golette *la Constance*, c. Rogliano.

LIVOURNE, bateau à vapeur *St-Pierre*, c. Bugliani.

GENÈS, bœuf *Il Corsemiro*, cap. Ballestra.

LIVOURNE, leuth *Conception*, cap. Laporta.

MARSEILLE, tartane *l'Annonciation*, c. Guasco.

LIVOURNE, bateau à vapeur *Napoléon*, c. Lota.

TOULON, bateau à vapeur *Golo*, cap. Cuneo.

CERVIONE, golette *la Constance*, c. Rogliano.

CERVIONE, mistick *le Pipi*, cap. Gentile.

S.<sup>te</sup> STEFANO, (Toscane) bœuf *St-Antoine*, LIVOURNE, mistick *la Conception*, c. Loquenti.

Idem, golette *la Rubertine*, c. Oliva.

Idem, bœuf *St-Joseph*, cap. Bertocci.

MARSEILLE, mistick *la Conception*, c. Guaitella.

VENZOLASCA, bœuf *le Précurseur*, cap. Sisco.

LIVOURNE, bateau à vapeur *St-Pierre*, cap. Bugliani.

Le Gérant N. TARTAROLI. Bastia — Imprimerie de C. Fabiani.

SAMEDI 6 OCTOBRE 1838.

ON S'ABONNE A BASTIA

AU BUREAU DU JOURNAL.

A PARIS

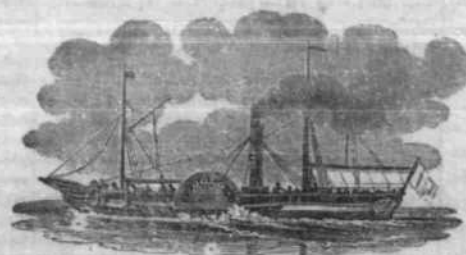
A L'Office-courrier de LAPELLETIER BOURGEOIS

et C<sup>o</sup>, Place de la Bourse N<sup>o</sup> 5

P. DESTILLIERES et C<sup>o</sup> rue Galles N<sup>o</sup> 13

BOULEVARD DE LA BOURSE rue St-Honoré

N<sup>o</sup> 297, où l'on reçoit les annonces pour l'insalare français.



# L'Insulaire Français

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE.

CINQUIÈME ANNEE, N<sup>o</sup> 203.

PRIX D'ABONNEMENT

POUR LA CORSE.

POUR UN AN . . . . . 16 fr.

POUR SIX MOIS . . . . . 8

POUR TROIS MOIS . . . . . 4

POUR LE CONTINENT . . . . . 20

POUR L'ÉTRANGER . . . . . 24

Prix d'insertion, 40 c. la ligne.

CE JOURNAL PARAIT TOUS LES SAMEDIS.

## BASTIA.

M. le comte de Gasparin, pair de France, est arrivé à Bastia mardi 2 du courant, sur le bateau à vapeur le *Napoléon*, que la commission du banquet qu'on lui préparait et qui a eu lieu jeudi dernier, avait nolisé tout exprès pour aller le chercher au cap-Corse où il se trouvait depuis quelques jours, en compagnie de M. Jourdan, Préfet du département. M. de Gasparin en venant en Corse chercher des souvenirs de famille et une origine qui a été pleinement justifiée par les documents qu'il s'est procurés sur les lieux, a pu se convaincre, par l'accueil plein d'empressement qu'il vient d'y recevoir, des sentiments d'estime et d'affection que sa conduite honorable et ses sympathies pour le pays de ses ancêtres, ont développés dans tous les cœurs. En effet nos compatriotes n'ont pas oublié que M. de Gasparin, Préfet de Lyon, a puissamment contribué à maintenir l'ordre et la paix si violemment compromis en cette ville lors des événements d'avril 1834, ce qui lui a valu de siéger à la chambre des pairs où il put soutenir, de son vote, et de son influence comme ministre, les projets de lois que, dans sa sollicitude pour la Corse, le gouvernement du roi présenta à la sanction des chambres.

M. de Gasparin s'embarquera demain pour Livourne en emportant les regrets de tout ce qu'il y a d'honorable parmi nous, et en nous laissant l'espoir de le voir revenir bientôt et pour plus long-temps au sein d'un pays qui lui a témoigné tant d'intérêt et auquel tant et de si nobles souvenirs l'attachent à jamais.

Le banquet offert à M. de Gasparin, auquel ont assisté toutes les autorités civiles et militaires, se composait de soixante convives. Par une circonstance que l'on ignore, le toast que M. le maire devait porter au Roi, a été par M. le baron Desmichels, lieutenant-général commandant la division, l'un des convives. Après ce toast, que l'on ne nous a pas communiqué, M. Lota, maire, a porté le suivant :

« Monsieur le comte de Gasparin !  
« Le jour où il vient s'asseoir à l'ancien foyer de ses pères est un jour de fête pour toute la Corse, et la ville de Bastia, est heureuse de pouvoir exprimer une faible partie des sentiments qu'elle éprouve en présence d'un hôte

aussi illustre, aussi digne de son amour et de sa reconnaissance.

« Vive M. le comte de Gasparin ! »

M. le comte a répondu :

Messieurs,

« Les termes me manquent pour vous exprimer tout ce que votre bienveillant accueil me fait éprouver.

« Dans l'exercice de mes fonctions publiques, si j'ai toujours cherché à favoriser le développement de votre prospérité, j'ai cru remplir un devoir envers le roi et envers le pays; mais si j'y avais porté des vues intéressées, je n'aurais jamais pu espérer une plus magnifique récompense que celle de cette approbation affectueuse de toute une population, que j'ai rencontrée en traversant votre île. Eh bien, Messieurs, jaspire à plus encore. D'anciens souvenirs de famille n'avaient pas cessé de m'attirer vers vous; comblez aujourd'hui l'intervalle qui sépare le départ du père, et le retour du fils; veuillez me regarder comme un de vos compatriotes, mes devoirs envers vous s'accroîtront avec ma reconnaissance.

« Sans doute la Corse a besoin de faire de grands pas dans la voie du progrès. Sa population trop faible et trop disséminée, une grande partie de ses terres encore en friche, ses forêts sans exploitation, son industrie à peine naissante, ses ports négligés, ses communications difficiles, les mœurs de ses habitants qui se ressentent encore du besoin d'une justice prompte et certaine, que ses magistrats et ses jurés lui assureront quand les coupables ne pourront pas échapper aux poursuites; tous ces grands besoins doivent appeler l'attention et l'intervention bienveillante du gouvernement; mais le meilleur signe que l'œuvre s'avance et qu'il ne sera pas difficile, c'est que je puis proclamer ces vérités dans une assemblée corse.

« Jamais on n'a vu dans une population, un plus vif sentiment de tout ce qu'elle porte en elle de grand et de bon, et un plus sincère aveu de ce qui lui manque. Cet aveu est encore un signe de supériorité.

« Fier maintenant de vous appartenir; je pourrai dire au Roi les sentiments français qui vous animent, je pourrai lui dire l'unanimité que j'ai trouvée dans votre adhésion à son gouvernement, dans l'amour que vous lui portez, dans la reconnaissance que vous inspirent ses bienfaits; je pourrai lui dire qu'un avenir prochain lui prépare en Corse, un de ses plus beaux départements, un des plus français, un des plus attachés à sa dynastie.

« Vive le Roi ! »

— On nous écrit de Ile-Rousse, 30 septembre 1838.

Après avoir passé six jours en Balagne, M. de

Gasparin s'est embarqué ce matin à Ile-Rousse pour se rendre au cap-Corse, où il va visiter l'ancien manoir de ses pères.

Dans sa tournée de l'arrondissement de Calvi, le noble Pair a été partout accueilli par les plus vives acclamations. A son approche des diverses communes qu'il a parcourues, la population en masse se portait à sa rencontre et faisait éclater la joie la plus franche, la cordialité la plus instantanée.

Les habitants de cette belle province, réunis dans une même pensée, ont voulu prouver à l'ancien ministre devenu leur hôte, combien les Corses s'attachent par les bienfaits. Aussi le désir commun s'est manifesté de mille manières différentes, et la Balagne s'est présentée à M. de Gasparin parée de ses plus beaux ornemens.

C'est ainsi qu'à Belgodere, Speloncato, Calenzana, Calvi, Algajola, Ile-Rousse et Monticello, des cavalcades, des arcs de triomphe ornés d'inscriptions et d'emblèmes allégoriques, des illuminations et de nombreuses explosions, ont marqué l'arrivée et le départ de M. de Gasparin.

Mais ce n'est pas tout : la ville de Calvi lui a offert un très joli bal qui s'est prolongé jusqu'au jour, et la ville de Ile-Rousse un superbe banquet de trente couverts, suivi d'un feu d'artifice et de l'ascension d'un aérostat.

Enfin, les communes mêmes dans lesquelles M. de Gasparin n'a pu se rendre, ont voulu lui en témoigner leurs regrets, et des députations ont été chargées de lui exprimer les sentiments d'affection et de gratitude qu'il faisait naître dans tous les cœurs.

Où, nous nous plaignons à le déclarer, le voyage de M. de Gasparin a fait sur tous les esprits une douce impression, et nous saurons y garder un éternel souvenir.

M. de Gasparin s'est montré partout plein de bonté pour les personnes, et d'intérêt pour le pays. C'est un homme d'une haute intelligence, doué de toutes les qualités d'une belle âme. La vive émotion qu'il éprouvait en répondant aux discours et aux toasts qui lui étaient adressés, prouvait d'avance que ses paroles pénétraient au cœur, et qu'elles exprimaient de profondes convictions.

Plein de modestie, M. de Gasparin s'est en-